



SP Schweiz

BEIHEFT MIGRATIONSPAPIER

Anregungen und Kommentare zum Entwurf des
Migrationspapiers vom 23. März 2012
eingereicht von nicht antragberechtigten
Gruppen und Personen

Von der Geschäftsleitung
an ihrer Sitzung vom 29. Juni 2012
zur Kenntnis genommen

Inhaltsverzeichnis

ALEX SCHNEIDER, SP KÜTTINGEN-ROMBACH.....	3
MARTIAL GOTTRAUX, PS GLÂNE.....	7
GUY KRNETA, SP BASEL WEST.....	22
HANS-RUEDI ROTH, SP KÜTTIGEN-ROMBACH	25
ANNE-MARIE REY, EHEM. SP-GROSSRÄTIN KANTON BERN, ZOLLIKOFEN	27
HEINZ WYSSLING, SP ZÜRICH 4.....	29
BERNADETTE CATILLAZ- KAUFMANN, VORSTANDSMITGLIED DER SP-SENSE.....	32
CHRISTIAN DURISCH, MITGLIED VORSTAND SP OSTERMUNDIGEN	33

Alex Schneider, SP Küttingen-Rombach

Grundsätzliches

Globalisierung und Europäisierung: Nationalstaaten müssen Souveränität zurückgewinnen

Globalisierung und Europäisierung sind zu umfassend und zu rasch erfolgt, getrieben von der Wirtschaft und vom Ehrgeiz und dem Machtgehabe alter PolitikerInnen, die sich vor ihrem Abgang noch rasch ein Denkmal setzten wollten. So zeigen sich denn die Nachteile der von der EU zentralistisch durchgesetzten Verträge heute mit aller Deutlichkeit in folgenden Bereichen:

- Die **Einführung des EURO** hat zu grossen wirtschaftlichen Ungleichgewichten in den einzelnen EURO-Staaten geführt. Der Schweizer Franken wurde zur Fluchtwährung. Durch die laufenden EURO-Käufe der Schweizer Nationalbank steigt die Inflationsgefahr in der Schweiz.
- Die **Personenfreizügigkeit** führt zu grossen Wanderungsströmen weg von den armen zu den reichen Regionen Europas. Die Nachfrage der Wirtschaft nach Arbeitskräften konzentriert sich immer mehr auf wenige Hotspots Europas und der Schweiz. Die EU müsste stattdessen die Wirtschaft in den armen Regionen Europas ankurbeln; dazu fehlen ihr heute aber die Mittel.
- **„Dublin“** funktioniert nicht. Die Grenzstaaten der EU werden von Arbeitssuchenden und Asylanten überschwemmt. Sie geben die Gesuche noch so gerne an die Binnenländer weiter.

Die Nationalstaaten müssen in die Lage versetzt werden, die negativen Auswirkungen der von der EU verfüigten „Freiheiten“ wirksam zu bekämpfen.

Einwanderung ja, aber mit Mass und gezielt

Selbstverständlich betreibt die Schweiz eine falsche Standort- und Steuerpolitik und trägt damit zur hohen und regional unverträglichen Verteilung der Immigration bei. Eine Verbesserung dieser Wirtschaftspolitik ist aber erstens kurzfristig nicht zu erwarten und würde auch langfristig nur wenig zur Problemlösung beitragen. Die Schweiz ist und bleibt unabhängig von ihrer Standort- und Steuerpolitik noch lange ein höchst attraktiver Standort für Wirtschaft und Menschen. Wenn wir die negativen Effekte der hohen Zuwanderung wirksam bekämpfen wollen, kommen wir um eine differenzierte Kontingentierung der Zuwanderungsströme nicht herum.

„Flankierende Massnahmen plus“ sind nur begrenzt wirksam

Trotz schwacher Konjunktur und flankierenden Massnahmen bei der Personenfreizügigkeit haben die Migrationsströme in die Schweiz nicht abgenommen. Die Ausführungen zu den „flankierenden Massnahmen plus“ zur Personenfreizügigkeit zeigen, welch riesiger Kontrollapparat nötig wäre, um diese Massnahmen umzusetzen. Dies käme zwar den Gewerkschaften entgegen, die sich damit profilieren und vielleicht sogar finanziell profitieren könnten. Ein nennenswerter Erfolg ist aber nicht zu erwarten, da sich wiederum Kontrolllücken und Umgehungsmöglichkeiten eröffnen werden. Eine Zuteilung von Einwanderungskontingenten aufgrund von differenzierten Kriterien wäre als Steuerungsinstrument hingegen um einiges effizienter. Wenn Kanada, Australien und die USA als grosse Staaten das schaffen, sollte dies in der kleinen Schweiz mit ihrem weit höheren Einwanderungsdruck auch machbar sein.

Details

Zu 1., Seite 2

Es wird nicht klar, warum die Kontingentierung und die Einwanderungsbeschränkung in Dänemark und der Schweiz nicht erfolgreich waren. Waren die Forderungen der Wirtschaft politisch nicht zu stoppen?

Zu 2., Seite 3

Was bringt es der Schweiz, wenn die Einwanderung in wirtschaftlich schwache Regionen und damit in wirtschaftlich schwache Branchen gefördert wird? Branchen mit niedriger Wertschöpfung (Landwirtschaft, Gastgewerbe, Teile des Baugewerbes) sollen nicht künstlich (Subventionen, öffentliche Aufträge, steuerliche Bevorzugung, Marketinghilfen) auf ihrem heutigen Niveau gehalten werden. Eine „passive Sanierung“ von Branchen und Regionen muss auch in der Schweiz möglich sein. Wenn es in einer Region keine Arbeit zu vernünftigen Lohnbedingungen gibt, sind entweder neue, wertschöpfungsintensive Betriebe anzusiedeln oder die Abwanderung als natürliche Folge in Kauf zu nehmen.

Zu 3, Seite 5

Der Anteil der Einwandernden mit guter Qualifikation ist zwar gestiegen. Da wir aber absolut mehr Einwandernde haben, ist auch die Zahl der Niedrigqualifizierten absolut gestiegen.

Landwirtschaft, Gastgewerbe und Bau sind in der Schweiz überdimensionierte Branchen. Der Strukturwandel ist nicht mit mehr Einwanderung künstlich zu verzögern.

Zu 4., Seite 6

Die Punkte 2. bis 5. widersprechen deutlich Punkt 1.

Zu 10., Seite 12

Mit der Zuwanderung werden zwar kurzfristig die Einnahmen der Sozialversicherungen erhöht; gleichzeitig steigen aber die langfristigen Verpflichtungen; dazu kommt die Belastung unseres Lebensraums, des Wohnungsmarkts und der Infrastruktur. So lange das frei verfügbare Pro-Kopf Einkommen der Mittelschicht nicht steigt, ist die Zuwanderung wirtschaftlich betrachtet mehr Belastung als Gewinn.

Zu 11., Seite 12-13

Zuwanderer bringen nicht nur mehr Steuern und mehr Konsum- und Investitionsnachfrage, sondern verursachen auch höhere Staatskosten für den nötigen Ausbau der Infrastruktur. Wie soll denn die konjunkturelle Überhitzung in spezifischen Branchen und an Brennpunkten des Wachstums konkret bekämpft werden?

Zu 12, Seite 13

Warum ist denn der Anteil der AusländerInnen bei den Arbeitslosen so hoch? Weil zu viele AusländerInnen in konjunkturell guten Zeiten in wirtschaftlich schwache Branchen und Betriebe geholt werden! Die Arbeitslosigkeit in der Schweiz konnte 1974 bis 1976 exportiert werden. Das BIP ist in dieser Zeit zwar gesunken, es musste aber auch auf weniger Leute verteilt werden!

Zu 13., Seite 14 und zu 24., Seite 25

Langfristig werden die AusländerInnen mindestens gleich viel AHV beziehen wie sie einbezahlt haben. Wenn der Lohndurchschnitt tiefer ist als derjenigen der Gesamtbevölkerung werden sie sogar mehr beziehen. Die hier vorgestellte kurzfristige Rechnung ist eine echte Mogelpackung!

Zu 14., Seite 16

Kontingente mit FLAM plus ist eindeutig der beste Lösungsansatz. „Der markante Verlust an individueller Freiheit und der fatale Verlust des Zugangs zum EU-Binnenmarkt aufgrund der Kündigung der bilateralen Verträge“ ist eine leere Drohung. Wenn wir die bilateralen Verträge mit der EU aufgrund von negativen Entwicklungen in unserem Land nicht ändern könnten, hätten wir einen gros-

sen Teil unserer Souveränität preisgegeben. Die EU würde sich als tyrannisches Gebilde entlarven!
Übrigens: Die Schweiz könnte mit Gegenmassnahmen drohen!

Zu 14., Seite 17

Migration gehört zu jeder Gesellschaft; es ist aber das zuträgliche Mass zu bestimmen und dann auch durchzusetzen.

Zu 15., Seite 17 bis 18

Die Beschränkung der Zuwanderung in Verbindung zu bringen mit Diktaturen wie DDR und Nordkorea ist eine masslose Frechheit und eine Verhöhnung unserer Souveränitätsrechte.

Zu 16., Seite 19

Wie soll denn eine nach Regionen, Branchen und einzelnen Betrieben differenzierte Ansiedlungspolitik konkret ausgestaltet werden? Das ist doch ein Luftschloss und eine reine Ablenkungsargumentation.

Zu 19., Seite 21 bis 22

Mindestlöhne dämpfen zwar die Nachfrage nach Arbeitskräften, sie erhöhen aber auch das Angebot, weil es nun noch attraktiver ist, in der Schweiz zu arbeiten, vor allem für Niedrigqualifizierte! Im Übrigen helfen Mindestlöhne nicht gegen Lohndumping im mittleren und oberen Lohnbereich.

Zu 34., Seite 39

Zirkuläre Migration ist zwar eine schöne Wortschöpfung, aber eine Illusion. Wer in der Schweiz eine Ausbildung macht, überlegt es sich zweimal, ob er in sein schlecht entwickeltes Heimatland zurückkehren will.

Zu 40., Seite 48

Wir können die Personenfreizügigkeit schon auf aussereuropäische Länder bilateral ausdehnen; aber ohne Kontingente, nur mit FLAM plus, geht das definitiv nicht. Im Übrigen sind gerade die Hotspots in der Schweiz – die Regionen Zürich und Genfersee – auf Arbeitskräfte ausserhalb der EU angewiesen.

Zu 42., Seite 52

Punkt 122: Was bedeutet der Satz "Zudem muss endlich für das ganze Spektrum der Arbeitssuchenden eine reguläre Einreisemöglichkeit geschaffen werden" konkret?

Zu 46., Seite 56

Punkt 133: Eine reale Nachfrage nach schlecht bezahlten Leuten besteht ja wohl immer; gelten jetzt die Mindestlohnforderungen bei Sans-Papiers plötzlich nicht mehr?

Zu 47., Seite 57 bis 58 und zu 51., Seite 62

Wenn wir noch ein Rechtsstaat sein wollen, müssen die Arbeitgeber und Wohnungsbesitzer, welche Sans-Papiers angestellt resp. eingemietet haben, bestraft werden. Sie sollen sich mindestens an den Sozialkosten dieser Leute beteiligen.

Zu 49., Seite 60

Es ist ein Unsinn, die Süd-Nord Wanderung von Arbeitskräften noch fördern zu wollen. Die Wirtschaftskraft der Süd-Länder muss gestärkt werden, damit sie ihre Leute angemessen beschäftigen

können. Dazu ist die Verarbeitungsindustrie in diesen Ländern zu fördern und unser Protektionismus in der Landwirtschaft aufzuheben.

Fazit

Die Schweiz ist nicht nur für hochqualifizierte Spezialisten ein attraktiver Wohn- und Arbeitsort, sondern allgemein für Leute in Mangelberufen (Gesundheitswesen, Bau- und Gastgewerbe, Landwirtschaft, Reinigung, Haushaltshilfen, etc.). Die flankierenden Massnahmen (Mindestlöhne, Bekämpfung von Scheinselbständigkeit, Schwarzarbeit und Missbrauch des Sozialsystems) genügen nicht, um die heute massive Zuwanderung abzdämpfen. Im Interesse unserer Wohlfahrt - die neben wirtschaftlichen auch nicht-wirtschaftliche Grössen enthält wie Lebensraumqualität und gute verkehrliche Erreichbarkeit - sind für die Schweiz differenzierte und ausgewogene quantitative Einwanderungsbeschränkungen nötig.

Martial Gottraux, PS Glâne

Introduction

Les problèmes relatifs à la migration m'interpellent non seulement en ma qualité de membre du PSS mais également en tant que sociologue. Mes remarques et critiques découlent de ce double point de vue.

Une première partie de ce document propose des remarques générales. La deuxième partie, suivant l'ordre de pagination du texte, offre des illustrations, **non exhaustives**, des remarques générales.

On pardonnera à l'auteur une liberté de ton dont il comprend bien qu'elle est difficilement possible pour des personnes assumant des responsabilités politiques...

REMARQUES GENERALES

Appréciation générale

La rédaction du document est à mon avis très positive, ainsi que la procédure de consultation qui est proposée. Le texte permet une lecture agréable, malgré des germanismes à supprimer. Le plan est correct mais mériterait une meilleure distinction entre les problèmes posés par les phénomènes migratoires et ceux découlant de la politique d'asile. Nombre de propositions, et en particulier celles qui relèvent de la collaboration avec l'UE et les organismes internationaux ne peuvent être mises en œuvre que sur le long terme. D'autres, procédure d'accueil des réfugiés par exemple peuvent être introduites très rapidement. Il conviendrait donc de mieux préciser le statut programmatique des propositions (du court au long terme) et surtout les **procédures** à mettre en œuvre par le PSS pour les réaliser. Faute de ces précisions, le lecteur peine en effet à imaginer ce qu'il adviendra de ces propositions et ce d'autant plus que nombre d'entre elles sont formulées de façon vague.

Un document tombé du ciel ?

Je remarque que l'introduction ne précise guère le **mandat** qui a été donné aux rédacteurs de ce texte par le comité directeur et ne donne aucune précision sur les auteurs de ce document. Une telle lacune est regrettable. Nombre de critiques pourraient sans doute être évitées si le statut de ce texte et ses conditions de réalisation avaient été précisées dans une introduction. Un exemple :

On peut constater que les **sources** qui ont été consultées consistent très majoritairement en documents officiels et textes normatifs, en particulier émanant de l'UE. Ce choix peut aussi bien refléter les qualifications des auteurs que résulter d'une exigence du comité directeur qu'il faudrait alors légitimer. Ainsi, et faute de ces précisions, le lecteur ne peut qu'être dubitatif face à des jugements résultant d'une comparaison des droits suisse et européen prétendant établir un retard de la Suisse par rapport aux exigences normatives de l'Europe. Une telle approche, relevant du droit comparé est compréhensible. Elle apparaît cependant comme empreinte d'une certaine naïveté lorsque l'on sait que les directives et recommandations de l'UE et d'autres institutions (ONU, OCDE, etc...) sont très mal appliquées par les Etats qui se sont engagés à le faire. La situation des immigrés en France et en Italie, pour ne prendre que cet exemple, peut en témoigner. Une approche moins centrée sur les documents officiels aurait permis de décrire plus véridiquement la situation **réelle** des immigrés-e-s en Suisse. Mais les rédacteurs en avaient-ils le mandat ou la compétence ?

Intégration et culture

Le document présente une curiosité. Il traite en effet abondamment du problème de l'intégration des immigrés mais sans préciser le sens de ce terme. Que le lecteur ait alors une conception de l'intégration différente de celle des auteurs que cela peut engendrer des confusions et des critiques peut-être stériles. De fait, certains auteurs conçoivent l'intégration comme l'acceptation des pratiques sociales juridiquement et culturellement exigées par une société.¹ Cette conception revient à admettre, outre les exigences légales, l'existence d'une « culture nationale », ce que je considère comme dangereux. Il faut en effet réaliser le fait que la culture des personnes vivant en Suisse est extrêmement hétérogène, souvent d'origine exogène² et qu'il est donc très difficile d'identifier des caractéristiques culturelles communes et donc exigibles des personnes étrangères. Ainsi, il existe très probablement une plus forte proximité culturelle entre un paysan suisse et un manœuvre algérien qu'entre ce même paysan et Daniel Vasella. Il existe tout un discours prétendant décrire une prétendue « culture suisse » y compris pour l'attaquer. On parle par exemple de fondue, d'amour des alpes, et que sais-je encore. A mon avis la position du PSS, non formulée dans son document doit alors être la suivante : « Toutes les exigences de conformité sociale et culturelle exigées des étrangers doivent faire l'objet de règles juridiques. En règle générale ces exigences sont les mêmes que celles que doivent satisfaire les suisses. »³ Cela signifie par exemple non seulement l'acceptation des règles définies par l'ordre juridique suisse mais aussi des dispositions spéciales s'adressant aux étrangers. Voudrait-on par exemple imposer aux immigrants l'apprentissage d'une langue nationale que cette exigence doit faire l'objet d'une base légale. Ce n'est que de cette manière que l'on peut trancher le problème de savoir si une culture, religieuse par exemple, est admissible ou non. Notons qu'ici le principe de la laïcité doit à mon sens être admis par tous (suisse et immigrés) ce qui, juridiquement, exclut certaines pratiques religieuses, l'obligation imposée aux enfants contre leur gré d'avoir certaines convictions religieuses, en particulier. La Suisse, comme la majorité des pays européens, a consacré plus de 200 ans de lutte afin d'éradiquer la domination chrétienne sur les institutions civiles et la ségrégation de certaines catégories de population, dont les femmes. Nous avons été à la pointe de ce combat. On ne peut brader une telle lutte, du reste non entièrement terminée, sous le prétexte du pluralisme culturel. Il faut au contraire la maintenir et l'élargir à tous les courants religieux visant une domination temporelle de la société. Nombre de militant-e-s et, bien sûr, de personnes extérieures au PSS ne comprendraient pas que nous ne prenions pas explicitement position sur ces questions, ce qui, notons-le en passant, ne ferait que renforcer la réputation d'« angélisme » déjà attachée à la politique du PSS. On devine l'importance de mieux décrire notre conception de l'intégration, du fait des fortes divergences que l'on constate dans ce domaine.

Politique fédérale, où es-tu ?

Ce fait découle-t-il ou non du mandat conféré par le comité directeur aux auteurs du texte ? Toujours est-il que l'on ne peut qu'être frappé par le caractère quasi monofactoriel des explications données des faits migratoires. L'âpreté des multinationales et autres entreprises étrangères, encouragée par des politiques fiscales trop généreuses explique l'essentiel de l'augmentation du nombre

¹ C'est le cas en particulier de Malika Sorel qui, dans son intéressant ouvrage « le puzzle de l'intégration », éd. Mille et une nuits, 2007 admet l'existence de « valeurs françaises » auxquelles les immigrés auraient à se conformer, cette exigence étant à mon sens abusive.

² Les migrations relèvent d'un processus d'accommodation et d'assimilation au sens piagétien de ces termes ou, si l'on préfère élargit d'une dialectique de la culture « entrante » et préexistante. Ainsi, par exemple d'une incontestable et heureuse « italianisation » de la culture culinaire suisse.

³ Le principe de la validation juridique permet, même avec le droit existant, de lutter contre la quasi totalité des déviations commises par les suisses et les étrangers. Encore faut-il avoir le courage d'appliquer le droit existant ce qui est encore loin d'être le cas. Pour ne prendre que cet exemple, le droit actuel permet de sanctionner les incivilités (le fameux j'enc...ta mère...par exemple) Mais il est très loin d'être appliqué.

d'immigré-e-s en Suisse. Sauf s'agissant de la politique d'asile, les explications privilégient surtout les errements des politiques **cantoniales** pour expliquer les migrations ainsi que les déséquilibres économiques régionaux. Exagérons un peu : la politique fédérale n'est-elle pas la « grande muette » de cette histoire ? Car enfin ! Dans les faits, il semble clair que la politique économique de la Suisse, marquée par le « laissez faire et laissez passer » cher à Deiss, puis à Leuthard, deux conseillers fédéraux soumis à l'omnipotence de l'idéologie néolibérale, est pour beaucoup, non seulement dans l'arrivée de nouvelles entreprises, mais également de celles de travailleurs immigrés. Il en va de même, bien sûr, de la politique suivie par la Confédération dans le domaine financier et bancaire. Les fameuses « mesures d'accompagnement » sont certes largement mentionnées, mais, comme nous le verrons plus bas, leurs effets sont probablement surestimés. Un tel constat engendre un malaise et une interrogation. Le sentiment prévaut que l'on a voulu ménager le Conseil Fédéral et en particulier les conseillers fédéraux issus du PDC. Je ne reviendrai pas ici sur la collaboration du PSS et du PDC instituée lors de la création d'un « front » anti-Blocher. Mais on ne peut s'empêcher de penser que cette politique peut avoir eu comme effet de gommer les critiques que l'on peut légitimement adresser à un parti qui, pour l'essentiel, reste partisan d'une politique économique néolibérale. Les considérations précédentes ont-elles dès lors place dans le texte ? Quelle que soit la réponse du comité directeur, il est alors nécessaire de la justifier.

On relèvera encore que les auteurs auraient pu mentionner le fait que l'attractivité de la Suisse pour les travailleurs européens et allemands en particulier, résulte également en partie des politiques sociales et salariales introduites dans ces pays.

Des mesures d'accompagnement

Les mesures d'accompagnement associées aux accords de Schengen sont, à juste titre, au cœur du document qui nous est proposé, en particulier aux chapitres 3 et 4. Ce n'est cependant pas sans un certain malaise que j'ai pris connaissance de l'appréciation quelquefois triomphaliste de ces mesures. On peut certes comprendre le fait que le PSS et surtout l'USS considèrent comme important de valoriser la « victoire » que représente l'adoption de ces dispositions. Mais une trop forte valorisation des résultats obtenus affaiblit la crédibilité de la nécessité de proposer de nouvelles mesures. Or on peut penser qu'une évaluation optimiste est au moins partiellement contredite par les faits.⁴ Les contrôles restent largement insuffisants. Les sanctions sont ridicules. Ces points seront développés dans la seconde partie de ce document. Dans ce contexte, s'il faut saluer les améliorations proposées, en particulier dans le chapitre 4, il conviendrait alors de mieux souligner le fait que ce sont précisément les carences des mesures acceptées à l'époque qui sont à corriger. En clair : aussi bien l'USS que le PSS ont à faire preuve de modestie et à proposer vigoureusement de nouvelles mesures, ce qui signifie alors, bien évidemment, de prendre le risque d'une opposition plus résolue à la politique du centre droit dans ce dossier. Il faut bien réaliser ici le fait que c'est quotidiennement que les travailleurs et la population se rendent compte de l'insuffisance des mesures d'accompagnement. Il en résulte une rancœur, un sentiment d'injustice, une augmentation de la xénophobie, des rumeurs malsaines, toutes réalités qu'il serait dangereux de sous-estimer

⁴ Il serait nécessaire, ici, de se livrer à une analyse critique des statistiques existant à ce sujet. Aucune étude exhaustive ne permet de chiffrer l'importance du travail au noir ainsi que l'étendue de la sous-enchère salariale. Le chiffre de 1,1 millions de personnes travaillant occasionnellement au noir avancé par Friedrich Schneider n'est qu'une estimation. Par ailleurs les publications de la SECO ne chiffrant que les infractions des entreprises contrôlées, 1/3 de celles qui sont soumises à des conventions collectives n'étant pas conformes (Rapport Flam du 3 mai 2011)

ILLUSTRATIONS

On trouvera ci-dessous quelques exemples, non exhaustifs, illustrant essentiellement les remarques formulées sous-titre premier. La titrologie suit la pagination du document.

Iv : Résumé

Langue de bois

Le document s'ouvre sur un énoncé digne des discours du 1^{er} août : « *La Suisse a toujours été et demeure une terre d'immigration* ». Cette affirmation, outre qu'elle a de quoi faire sourire un historien, induit un illogisme. Ce n'est en effet pas parce qu'une réalité serait avérée dans le passé que cela justifie qu'elle le soit dans le futur. Prenons un exemple : Ce n'est pas parce que les punitions physiques ont été largement répandues dans le passé que cela fonde la légitimité de telles pratiques éducatives. Il convient donc de toiletter le texte dans lequel on trouve plusieurs énoncés de ce type, qui nuisent à la crédibilité du document.⁵

Les mauvaises incitations...

Comme vu plus haut, il convient de nuancer ces affirmations, au moins en supprimant le terme « *principales* », à la première ligne.

On notera également ici le fait que la cause majeure de l'explosion du coût de l'immobilier réside dans la spéculation foncière et immobilière. Un afflux de migrants peut alors ne pas s'accompagner d'une hausse des loyers si l'on prend les mesures nécessaires.

Former plutôt que...

L'hypothèse sous-jacente à ce paragraphe est que l'importation de main d'œuvre qualifiée diminuerait si l'on améliorerait la formation continue. A mon avis, cette affirmation souffre d'un manque de validation empirique. Voir à cet égard le développement de la migration de personnes de nationalité allemande qui semble découler des avantages salariaux offerts en Suisse plus que découlant d'une meilleure formation des immigrants allemands.

L'intégration incombe aussi...

L'affirmation est pertinente, mais maladroite. Car elle vaut bien évidemment aussi bien pour la population suisse qu'étrangère. La responsabilité sociale des entreprises concerne l'ensemble des salarié-e-s.

Une intégration effective

Le deuxième paragraphe pose un problème trop rarement abordé : celui de la promotion des emplois au sein même des pays en voie de développement. Les aides actuelles sont presque exclusivement centrées sur des projets pilotes, rarement pérennes et à mon sens trop exclusivement centrées sur le développement des infrastructures. Une aide au développement d'entreprises est nécessaire pour lutter contre la métropolisation de l'Europe. J'y reviendrai.

Les procédures d'asile

Une régularisation « au cas par cas » est certes souhaitable. Je note cependant le fait que le problème de la validation des critères à appliquer lors de l'examen des cas n'est pas résolu de façon consensuelle ce qui est source de conflits et de malsaines polémiques.

⁵ En outre l'usage indistinct du terme de migration occulte le fait qu'historiquement les migrations ont eu des causes différentes. Par exemple migration des protestants victimes de la révocation de l'Edit de Nantes, migration des restes de l'armée napoléonienne, migration des communards, et bien d'autres.

1 : Risques et problèmes actuels en matière d'immigration

1. Démographie et PIB

Une rédaction quelque peu imprécise pourrait laisser penser que ce serait la croissance démographique qui serait à l'origine d'une diminution de l'augmentation du PIB. Or, bien évidemment, une corrélation ne suffit pas à établir une relation de causalité.

1 Une curiosité

Les auteurs remarquent, au premier paragraphe, que la fiscalité de la Suisse est proche de celle d'un pays en voie de développement. On voit mal quel est l'intérêt de cette remarque : Faut-il en conclure qu'il faudrait augmenter les impôts ? A noter que l'exemple de l'Irlande invoqué dans le texte est peu convaincant. La crise irlandaise provient surtout du fait que les entreprises se sont tournées vers d'autres pays dont la main d'œuvre est meilleur marché, Apple par exemple.

2 Une planification européenne ?

Je partage, avec deux nuances, les constats du bas de la page 2. En premier lieu ce sont l'ensemble des conditions cadres permettant en particulier de bénéficier d'économies externes et non seulement la fiscalité, qui engagent les entreprises à venir en Suisse. En second lieu, tant que l'on constatera l'existence d'inégalités des conditions cadres au sein de l'Europe, on assistera à des migrations d'entreprises et de main d'œuvre. Ce problème est gigantesque. On se rend compte en effet du fait que la seule mesure qui serait susceptible d'enrayer ou d'atténuer ce phénomène réside dans une planification européenne des pôles de développement. De fait, il existe quelques exemples d'une telle planification volontariste, le cas d'Airbus en particulier. Mais ce sont des exceptions. L'UE, jusqu'ici, a dépensé des sommes colossales pour aménager de meilleures conditions cadres, dans les ex pays de l'Est par exemple. Cette approche reste très insuffisante, On se rend compte (exemples de la Grèce et du Portugal notamment) qu'une politique volontariste d'implantation d'entreprises serait de nature à contribuer à enrayer les crises existant dans ces pays. Une telle option, cependant, serait combattue par l'OMC. Par ailleurs cette réflexion peut être étendue plus largement, s'agissant des pays en voie de développement en particulier. Toutes proportions gardées elle est valable pour la Suisse, bien que politiquement très difficile puisque cela impliquerait une concentration des compétences d'aménagement du territoire dans les mains fédérales.

On peut noter également le fait que l'analyse de la page 3 et les conclusions qui en sont tirées ne mettent en avant que les avantages fiscaux pour expliquer l'existence de deux pôles principaux de développement et d'augmentation des migrations. Or il y a lieu de considérer l'ensemble des conditions cadres : Existence de pôles de formation prestigieux, aéroports, possibilités de formation, synergies (pour l'arc lémanique dans le domaine médical par exemple), etc...

4 à 6 : Immigration selon les niveaux de qualification

Je partage l'essentiel des constats développés sous ce titre. Je me permets cependant deux remarques générales.

- S'il est opportun de valoriser des formations très spécialisées et de haut niveau, cette seule politique conduit à augmenter le véritable fossé qui s'élargit financièrement et culturellement entre les professions de niveau universitaire et les autres, apprentissage surtout. Malheureusement, et en particulier suite au protocole de Bologne, la Suisse s'est lancée dans une politique de quasi exclusive valorisation de l'université. A mon avis, il est tout aussi important de valoriser l'apprentissage, bien considéré par le passé et en crise culturelle de nos jours, à l'exemple

français, surtout en Suisse romande. Cette évolution est catastrophique⁶. Elle permet une pression sur les salaires et favorise un sentiment d'injustice, voire d'exclusion, auprès de celles et de ceux qui ne peuvent prétendre qu'à l'apprentissage. Une revalorisation de l'apprentissage passe par exemple par l'octroi de vacances identiques pour les apprentis et les gymnasiens, l'extension du protocole de Bologne aux apprentis, une valorisation pédagogique et financière des prestations accordées par les maîtres d'apprentissage, etc...⁷Cette orientation prioritaire devrait à mon sens figurer dans notre rapport.

- S'agissant des bas salaires et en particulier de ceux qui sont servis dans l'agriculture, il faut bien voir ici le fait qu'ils découlent également de la politique économique menée au cours de ces 20 dernières années par le Conseil Fédéral et en particulier par Deiss et Leuthard.⁸ Les agriculteurs sont volontairement placés dans une situation de distorsion de concurrence, en particulier du fait qu'une grande partie des produits importés ne satisfont pas les exigences helvétiques en matière de protection de l'environnement et des animaux. Le principe du Cassis de Dijon n'est pas ou mal appliqué, par exemple pour l'importation des machines agricoles, nombre d'équipements hôteliers, etc...L'attitude du Conseil Fédéral à l'égard du cycle de Doha doit être rigoureusement combattue. A cet égard ce n'est pas une « stratégie qualité » qu'il faut mettre en œuvre mais bien une lutte résolue contre la politique du centre-droit.

7 et 8 : Pression sur les salaires

Cette section est intéressante mais d'une rédaction peu claire. Il convient à mon sens de mieux préciser le fait que la main d'œuvre immigrée peu qualifiée est concentrée dans des activités économiques spécifiques, la main d'œuvre suisse étant en quelque sorte aspirée vers des activités mieux rémunérées. Il conviendrait aussi de signaler la situation plus déplorable encore de la main d'œuvre immigrée féminine.

Face à de tels constats, parler sous point xii de « stratégie d'innovation structurelle globale » est un euphémisme qui prête à sourire...

p. 8 et 9 : Les personnes sans qualification

Les faits sont incontestables. Je conseille cependant de nuancer leur analyse. Ainsi, prétendre (p.9) que rien n'a été fait pour favoriser l'intégration des kosovars est abusif et nombre d'exemples contraires peuvent être identifiés, dans le domaine scolaire et de la santé en particulier. De même, les anciens immigrants ne sont évincés que si les nouveaux immigrants acceptent des salaires inférieurs ou sont mieux formés. On peut par ailleurs, a contrario, mentionner de très nombreux exemples d'intégration. Signalons également le fait que de nombreuses entreprises ont été créées par des ressortissants de l'ex Yougoslavie dans le secteur de la construction et des services privés, par exemple. On assiste ici à un phénomène assez semblable à celui qui a caractérisé les immigrants italiens dans les années 60. Enfin, l'exigence xiv (p.9) n'est pertinente que si l'on promeut une revalorisation de l'apprentissage, comme nous l'avons vu.

⁶ Anecdote : Un apprenti, mettons, chauffagiste, qui se rend en boîte n'a aujourd'hui que très peu de chances de s'y voir valorisé. On assiste donc à des formes de ségrégations culturelles selon le niveau de formation, qui ont toujours existé mais qui s'accroissent de nos jours et qui ne sont pas sans rappeler le communautarisme, même si elles frappent aussi bien suisses que les immigrés.

⁷ Il est extraordinaire que la formation des enseignants ait été développée à un point tel qu'il faut environ 6 ans d'études supérieures pour enseigner à lire et à écrire à un bambin, alors que les maîtres d'apprentissage ne bénéficient que de formations au rabais.

⁸ Les indicateurs sociaux prétendent mesurer le bien être qualitatif de la population. Inversement, on pourrait imaginer des indicateurs de mal-être. Qui a le plus souffert de quelle politique au cours de ces 20 dernières années ? Si le nom de Blocher est, à juste titre, souvent cité, on ne peut négliger le fait que les conséquences de la politique économique suisse sont probablement plus pires encore. C'est aussi ce que nous pourrions appeler la « gerberisation » du malheur. A méditer.

10 : Des logements hors de prix

Un constat général, ici : On voit que l'étude des phénomènes migratoires convoque une analyse d'une multitude d'autres problèmes, ici celui du logement. On peut penser qu'il n'existe aucun aspect du programme du PSS qui échappe à cette constatation. Elle reste pertinente quel que soit le problème qui serait abordé dans un texte semblable : féminisme, économie, inégalités sociales, éducation, etc...

Mais revenons au problème du logement. Ce qui frappe, dans cette page 10 du document, c'est que le coût du logement est mis en étroite corrélation avec les phénomènes migratoires, particulièrement dans l'arc lémanique et la région de Zürich. Ce fait est certainement avéré mais sa formulation laisse dans l'ombre un phénomène très simple : Le prix du logement est avant tout déterminé par l'avidité des propriétaires et promoteurs qui profitent de la pression migratoire s'agissant des logements à loyers élevés surtout, laissant à l'Etat le soin de développer un habitat destiné aux couches populaires. Cette division du marché immobilier interpelle. On ne saurait l'accepter ce qui reviendrait à laisser les coudées libres à la racaille immobilière pour autant que l'on consente à augmenter les capitaux destinés aux habitations à loyer modéré. Il s'agit à mon avis au contraire de lutter de façon dure et rapide contre la spéculation foncière et immobilière et des propositions précises doivent être articulées dans ce sens.

Un autre aspect du problème est à soulever : la spéculation foncière et immobilière oblige les personnes à moyens et à faibles revenus à s'expatrier en périphérie urbaine, augmentant les flux de pendulaires et leur gigantesque coût écologique. Face à cette situation, la seule exigence d'une amélioration des transports publics relève de fait d'une forme de capitulation devant la spéculation foncière et immobilière. La lutte contre ce fléau représente très probablement l'une des mesures écologiques la plus efficace que l'on puisse concevoir.⁹

11-12 : problèmes sociaux et réformes...

Les « problèmes sociaux » attribués à tort ou à raison aux phénomènes migratoires sont au cœur des préoccupations d'une grande partie de la population. Cette dernière, toujours à tort ou à raison, considère fréquemment que la position du PSS est angélique, voire bling bling ou bobo. Et il est vrai que des considérations inspirées de la seule référence aux « droits humains » et souvent connotées religieusement tendent à se substituer de nos jours à une véritable réflexion politique. Il faut alors souligner le fait qu'aux données statistiques, même pertinentes, s'opposent souvent les évidences empiriques perçues par les gens, qu'elles soient fondées ou non. Cette opposition définit comme un malentendu, les partis dits « populistes » dont l'UDC collant évidemment leurs messages non pas à la réalité statistique mais aux perceptions empiriques d'une partie de la population. On comprendra dès lors que l'on ne peut évacuer des problèmes aussi importants en une seule page, vague, presque furtive. La politique consiste à offrir des réponses aux problèmes tels qu'ils sont perçus par les gens, même si l'effet de l'application de ces solutions peut, à terme, amener à modifier leur perception de la réalité. C'est cet effort d'adaptation à la réalité culturelle de la population qui est totalement absente de la page 11 du rapport. C'est dommage et nul doute que nombre de réactions à ce document, internes et externes, souligneront ce problème. Je ne peux ici que conseiller une nouvelle rédaction de la page 11, plus complète, offrant des meilleures réponses aux problèmes perçus par les gens. Je ne donnerai ici qu'un seul exemple. Prétendre que la surreprésentation des immigrés dans les statistiques de criminalité s'explique par le fait qu'il s'agit « *d'hommes jeunes, dotés d'une formation minimale et moins bien intégrés à la société, notamment sur le marché de l'emploi* » n'est pas dépourvu de fondement mais évacue totalement la dimension culturelle du problème, celle justement à laquelle la population est souvent sensible, par

⁹ Voir aussi page 28 et suivantes des propositions plus précises, signalant notamment le problème de la spéculation foncière mais sans véritables propositions concrètes.

exemple s'agissant d'incivilités, de violence conjugale, de machisme et de bien d'autres caractéristiques culturelles.

En page 12, je partage entièrement les constats émis au sujet des procédures d'asile. Mais il faut alors souligner le fait que les lenteurs de l'application du droit dans le domaine de l'asile ne sont qu'un sous-ensemble du problème de l'engorgement de la justice, du reste accéléré par la nouvelle procédure pénale, adoptée au seul bénéfice de avocats et, partiellement, des délinquants¹⁰. Ce sont donc des réponses générales qui devraient aussi être mentionnées ici.

2: Opportunités et avantages de l'immigration

13 : La Suisse est tributaire de l'immigration

Ce problème est effectif et bien connu. Le problème est que l'on ne peut augmenter la population indéfiniment. Le vieillissement démographique ne peut se poursuivre au delà de quelques décennies, pour des raisons biologiques. Les démographes parlent souvent de 2040. On pourra dès lors songer à une stabilisation de la croissance démographique. Dans le cas contraire nous serions engagés dans une spirale infernale sans fin.

13 Une immigration maîtrisée

La dernière phrase de la page 10 ne doit pas faire comprendre qu'une politique volontariste d'immigration permet une croissance économique. La réalité n'est pas si simple. Voir par exemple le cas du Japon.

Page 14, sous point xxii, on ne comprend pas pourquoi d'autres branches économiques, le tourisme, par exemple, ne sont pas mentionnées

14 : Une immigration maîtrisée soutient la demande intérieure

La thèse développée sous point 12 mérite un débat supplémentaire. Elle n'est juste que si la structure de la consommation ne se modifie pas. En d'autres termes, si, même en cas de départ des étrangers, la part du revenu national consacré à la consommation restait identique, la demande intérieure ne se modifie pas non plus. Cela supposerait bien évidemment une augmentation massive des revenus, par exemple par le biais de dépenses de transfert financées sur les profits, en particulier. Ma remarque peut paraître irréaliste mais il faut éviter, à mon avis, de reprendre à son compte des prétendues « lois économiques » qui ne doivent leur validité qu'à la seule condition d'une stabilité **politique** des facteurs assurant la répartition du revenu national.

15 : Une immigration maîtrisée contribue à la sécurité des assurances

L'analyse est pertinente, les chiffres indiqués étant encore plus éloquentes si l'on tient compte des coûts de formation scolaire et professionnelle évités du fait de l'immigration.

Attention ! Dernière phrase : Ce ne sont pas les mêmes étrangers qui perçoivent les prestations sociales et qui financent l'AVS. On comprend dès lors mal cette remarque. Les prestations sociales sont surtout financées par les étrangers et les suisses **actifs**.

2 : Mesures d'accompagnement+, le modèle de référence du PS

16-18 : comparaison des différentes solutions proposées

Les 4 scénarii proposés en page 15 sont plausibles, bien que très simplifiés. Je soumetts alors 4 remarques :

¹⁰ On sait que la modification du code de procédure pénale s'inspire du système américain caractérisé par la défense des intérêts individuels contre l'Etat. Cette orientation politique n'est pas républicaine et il est navrant qu'elle ait pu inspirer une réforme dangereuse et inutile.

- Le premier modèle, celui du « laisser faire » n'est pas exclusivement néolibéral. C'est aussi celui de courants « bling bling » qui jouissent généralement de revenus suffisants pour leur faire croire que leur patrie est la planète entière, ce qui induit une vision finalement touristique de l'immigration. A la fondue s'oppose en quelque sorte la fête africaine. Ce modèle est également celui de prétendus humanistes chrétiens, peut-être soucieux de racheter les crimes de l'Eglise dans les pays extra-européens par la proclamation de leur tolérance. Il conviendrait donc, pour le moins, de nuancer le terme de « néolibéral » caractérisant ce premier modèle.
- On retrouve une évaluation trop positive des mesures d'accompagnement dans le troisième modèle, ce qui induit une inconséquence : on voit mal en effet pourquoi le modèle 4 s'imposerait si les mesures d'accompagnement permettaient effectivement de lutter efficacement contre le dumping salarial. Ce n'est pas le cas et il faut donc le dire plus explicitement.
- Je regrette que le tableau figurant en page 17 soit peu lisible, les critères de notation n'étant du reste pas précisés.
- Toutes les positions du PSS sont à mon avis pertinentes, mais on peine à comprendre lesquelles peuvent être appliquées à court ou à long terme. Il s'agit du reste d'une remarque générale.

15 : pour une politique migratoire respectueuse...

On ne peut qu'adhérer aux analyses et propositions formulées ici, avec deux réserves cependant :

- La reconnaissance mutuelle des diplômes et la coordination des système de santé régionaux est très loin d'être entrée dans la réalité. Exemple : il faut 6 mois de démarches administratives pour faire reconnaître un diplôme d'infirmière suisse en France.
- Le libre circulation des étudiants n'est pas assurée pour les apprentis, comme vu plus haut.

3 : Gros plan sur les « mesures d'accompagnement »

20-27 : mesures d'accompagnement

Je suis plus rapide ici car mes remarques portant sur les mesures d'accompagnement ont été formulées plus haut, pour l'essentiel. De façon générale, ce chapitre comporte nombre d'affirmations trop optimistes pour être vraiment crédibles. Je note en particulier les faits suivants :

- Les prétendus « efforts internationaux » visant à mettre fin à la concurrence ruineuse...(p.20) sont en fait cosmétiques et relèvent essentiellement de la nécessité de se conformer aux exigences de l'OMC.
- Les propositions figurant en page 21 et visant à lutter contre la concurrence intercantonale sont judicieuses mais impliquent de donner de nouveaux pouvoirs à la Confédération en matière d'aménagement du territoire et de fiscalité. Je le souhaite vivement, mais comment faire ?¹¹
- Je relève le fait que les propositions sont vagues, bien que pertinentes, et restent à opérationnaliser. Voir par exemple, ici encore, les propositions relatives à l'agriculture qui ne pourraient entrer en vigueur que pour autant que les mesures prises depuis plus de 10 ans par le département de l'économie soient entièrement revues.
- Bravo cependant pour l'exigence de salaires minimaux !!
- Page 23, une coquille : il faut supprimer « Ne pas » du titre de la section 20.
- Bravo aussi pour les revendications concernant la sous-traitance en chaîne, à condition cependant que les sanctions soient considérablement alourdies.
- Entièrement d'accord avec la section 22.

28 : Logement

¹¹ Pourriez-vous par ailleurs suggérer à votre rédacteur de se passer de l'usage d'américanismes qui n'apportent rien au texte et ne sont pas forcément compris par des lecteurs non spécialistes : *ring fencing*, par exemple.

Je ne peux ici qu'insister sur le fait qu'une politique de gauche ne saurait consister à offrir des seules alternatives aux dérives des marchés fonciers et immobiliers (chiffre 37), mais à lutter frontalement contre ces derniers. Les propositions faisant l'objet de chiffres 41 à 43 vont dans ce sens, mais leur faisabilité politique reste mal assurée à court terme. Seule une mobilisation résolue des locataires et des salariés pourrait à mon avis faire changer les choses.

On pourrait également suggérer que les candidat-e-s à la location d'un appartement le plus proche de leur lieu de travail disposent d'un droit de location préférentiel.

Je ne puis enfin que souligner ici encore que le mitage du territoire et l'énorme augmentation des pendulaires n'est qu'un effet pervers de la spéculation foncière et immobilière.

30 Formation

Dans ce domaine, mon avis a été explicité plus haut et je n'y reviens pas si ce n'est pour souligner un fait : L'amélioration des conditions de formation et de travail dans le domaine de la santé concerne non seulement le personnel infirmier et les aides soignant-e-s mais également les médecins assistants et les techniciens médicaux, scandaleusement exploités. Cette exploitation n'est pas seulement liée à la recherche d'économies. Elle découle d'une organisation verticale du système de santé, les chefs de service disposant d'un pouvoir beaucoup trop important et de possibilités de compléments de revenus très mal contrôlés. Si l'on ajoute à ce constat le fait qu'aussi bien les DRG que les réseaux de soins, deux innovations du reste issues des cliniques privées américaines, conduiront vraisemblablement à une augmentation des coûts et à une diminution de la qualité des soins, on peut bien comprendre le fait que ce n'est pas sans des remises en question fondamentales que le personnel soignant sera mieux traité.¹²

34 : Agriculture

« Au lieu de se plaindre continuellement de l'immigration, les paysans de l'UDC seraient mieux inspirés d'octroyer enfin à leur personnel des salaires décents et des conditions de travail plus dignes ». Ici, je ne mâche pas mes mots : Cette phrase est scandaleuse et inutilement maladroite, voire revencharde. Relevons en particulier les faits suivants :

- D'abord nombre de paysans ne sont pas membres de l'UDC et de loin. Certains votent même pour le PSS.f
- Les paysans, ensuite, ne représentent qu'un faible minorité au sein de l'UDC.
- S'il est vrai que les salaires dans l'agriculture sont trop bas, cela résulte essentiellement de la politique économique menée par la Confédération et essentiellement par des conseillers fédéraux membres du PDC, au cours de ces 15 dernières années. Malheureusement, il est vrai que certains paysans votent PDC.
- L'avenir de l'agriculture passe par des mesures visant à protéger le marché intérieur, notamment contre des importations de produits bon marché liés à une scandaleuse exploitation de la main d'œuvre (Espagne par exemple) et des conditions de production animale ignobles, y compris dans les pays de l'UE (Pologne, Tchéquie par exemple). Une union des producteurs suisses, des consommateurs et des partis socialiste et écologique est évidemment requise si l'on veut faire changer les choses. Disons que des affirmations telles que celle que je critique ici ne vont pas dans ce sens.

35-37 : Intégration : « encourager et exiger

¹² Je ne puis malheureusement développer ces affirmations ici car cela me demanderait beaucoup de place et de temps.

Cette partie du texte est intéressante et j'y souscris entièrement, mais avec une réserve. Frédéric Le Play, au 19^e siècle, disait assez joliment que « Les enfants sont une invasion permanente de sauvages ». Que voulait-il dire par là ? Que les enfants, en particulier par l'éducation, doivent être intégrés. L'intégration, en d'autres termes, est un processus qui concerne aussi bien les personnes résidant en Suisse que les immigrés, au sens d'une assimilation et accommodation, comme il est précisé plus haut.

Relisons les 4 critères figurant en page 35. Il saute aux yeux qu'ils concernent aussi bien les suisses que les immigrés. Il en découle que l'intégration doit faire l'objet d'un dispositif d'ensemble, aux niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle par exemple, qui tienne compte des disparités culturelles des gens, qu'ils soient suisses ou immigrés. Ce principe est du reste affirmé tout au long du document et il est dommage qu'il ne soit pas explicitement repris dans ces pages. C'est que l'enjeu est de taille : lorsque l'on lit que la somme de 20 millions est prévue par la Confédération pour financer des mesures intégratives, on voit bien qu'il ne peut s'agir que de petites mesures spécifiques, bien loin de couvrir les besoins générés par une définition exhaustive de l'intégration.

Prenons ici un exemple : la culture « patriarcale » caractérise très certainement certains courants de l'immigration. Mais elle reste présente au sein de la population suisse. Faut-il, dans ce contexte, prendre des mesures spécifiques pour les immigrés ? Je réponds de façon nuancée à cette question : **Il faut prendre le moins possible de mesures spécifiques.** Un seul exemple ici : Les difficultés de lire et d'écrire sont plus fréquentes dans le monde de l'immigration et c'est normal. Mais on les trouve aussi dans la population suisse. Il convient donc, autant que possible, de favoriser des structures de formation continue **communes**, ainsi que celles qui sont offertes par l'association « Lire et Ecrire » par exemple. On n'oubliera pas ici que les beaux discours sur l'interculturalité et l'ouverture à l'autre ne sont que d'un effet marginal sur l'accueil des immigrés. C'est le « faire avec » qui est le plus efficace.

38 : Interdiction de la discrimination

Les considérants de cette section 33 sont exclusivement basés sur une comparaison des directives européennes et suisses ainsi que sur les appréciations de l'OCDE. Cela ne rend absolument pas compte de la réalité, ni en Europe, ni en Suisse. Ainsi, les discriminations sont bien plus importantes en France, pour ne prendre que cet exemple. La lutte contre le racisme et les discriminations, comme nous l'avons vu, doit prioritairement prendre la forme de dispositions générales, applicables à l'ensemble de la population, dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement, etc...

On notera ici le fait que les « programmes de sensibilisation » n'ont qu'une efficacité très limitée. La lutte contre le racisme, comme vu plus haut, est la plus efficace lorsque les gens expérimentent et si possible dans l'action, qu'ils vivent une communauté de destins.

Les recommandations 81 et 82 sont pertinentes, mais très vagues. Un seul exemple ici : sous prétexte de lutte contre le racisme, on assiste de nos jours à une réprobation à l'égard de toute critique adressée aux superstitions religieuses, qu'elles soient chrétiennes, juives ou musulmanes. Il s'agit d'une attaque à la liberté d'expression qui doit être combattue.

Je conseille tout simplement une nouvelle rédaction de cette section.

38-40 : Extension des droits civiques

D'accord avec cette appréciation. On aurait pu souligner aussi le fait que la décentralisation politique de la Suisse et en particulier l'autonomie communale offre un champ d'intégration politique important. Il en va de même de la forte densité associative qui devrait être mieux valorisée par les pouvoirs publics.

A noter que les recommandations figurant sous le point 89 sont pertinentes pour l'ensemble de la population.

40-42 : Regroupement familial différencié

L'analyse et les propositions sont pertinents mais ne sont pas sans poser le problème de la preuve, s'agissant aussi bien du mariage que du concubinage. Il faut en outre mieux définir l'étendue de la famille.

La recommandation 94 convoque particulièrement l'exigence de moyens de preuve. On pourrait se baser ici sur les critères retenus pour l'octroi de l'aide sociale : communauté de toit, de lit et de table, exigences qui ne sont du reste pas sans poser de difficiles problèmes de vérification !!

42-43 : Sécurité de la population

Les considérants de cette section sont pertinents. J'apprécie particulièrement le fait que l'on considère au 3^e paragraphe, que ces principes valent aussi bien pour les suisses que pour les étrangers. C'est ce que j'ai aussi suggéré tout au long de cette contribution.

La réponse proposée à la délinquance est simple : intégration. C'est juste, mais insuffisant. Il convient en effet de prendre des mesures pour prévenir la délinquance, quelles qu'en soient les causes et, bien évidemment, pour identifier et poursuivre les délinquants. Les réponses doivent être données en termes de modification de la procédure pénale, du code pénal, s'agissant de la traite des êtres humains par exemple, de la réorganisation des corps de police, de l'amélioration des conditions de détention, etc...¹³

Domage que ces aspects ne soient pas abordés dans ce texte.

5. Pour une politique migratoire solidaire

De façon générale ce chapitre comporte des analyses et des propositions judicieuses. Je suis cependant frappé par deux aspects :

- En premier lieu, les propositions sont souvent très vagues, principielles, ce qui pose le problème de leur opérationnalisation : objectifs précis, moyens, délais, etc...
- En second lieu, les propositions font la part belle aux organismes suisses et européens d'aide au développement, aux ONG ainsi qu'aux institutions européennes, parfois avec un optimisme quelque peu candide.

Ces deux constats ne me permettent pas de commenter les propositions en détail.

44-49 : La migration au service d'un développement durable

Section 37, page 44-45 : Les données de fait présentées ici, intéressantes, devraient à mon avis prendre place dans le premier chapitre.

Page 45, proposition 101. On trouve ici un exemple d'une évaluation bien optimiste. A l'évidence les projets de la DDC ne suffisent pas, et de loin, à lutter de manière efficace contre les phénomènes migratoires. Malgré les rapports d'évaluation aux accents triomphalistes de la DDC, peu de progrès réels ont été obtenus et plusieurs facteurs de sous-développement ne sont guère abordés :

- Les entraves au commerce extérieur mis par l'UE
- La corruption et autres violations des droits de l'homme
- L'achat massif de terres agricoles, par la Chine et l'Inde en particulier, favorisant un exode rural.
- L'exploitation scandaleuse des ressources minières par les pays développés.

¹³ Je mentionne ici le grand malaise qui existe dans les forces de police, systématiquement accusées de racisme et de délits de faciès ce qui les conduit fréquemment à ignorer des délits pourtant visibles et avérés.

- La nécessité d'interdire les bourses de produits agricoles et miniers.
- Les entraves au développement liés à la politique de l'OMC, du FMI et de la banque mondiale.
- Etc...

Le paradoxe, finalement, c'est que malgré de louables intentions, les projets de la DDC sont indirectement sabotés par la politique économique de la droite.

Page 46, les recommandations 102 et 103 sont très judicieuses. Mais est-on conscient du fait que leur mise en application passe par une remise en question fondamentale du secret bancaire et de l'OMC ?

Pages 46 à 49, je suis d'accord avec les propositions, bien qu'elles soient formulées de façon très vague. Une autre idée : élaboration d'un programme de délocalisation partielle d'entreprises suisses dans les pays du Tiers-Monde, avec des conditions concernant l'emploi et une aide financière à la création d'infrastructures. Cela permettrait aussi d'alléger la pression migratoire, de développer des compétences locales et de restreindre les délocalisations « sauvages », telles qu'elles sont pratiquées actuellement.

49-53 : Coordonner l'abandon du modèle à deux cercles

L'analyse de la section 40 (p.49) a au moins le mérite d'être claire : Une augmentation de la migration se justifie du fait du vieillissement démographique et pour payer les rentes accordées aux inactifs. Cette position de la commission européenne devrait à mon avis être très soigneusement examinée par le PSS avant d'être reprise telle quelle. Je constate en effet :

- Que le vieillissement de la population n'a rien d'une fatalité biologique et qu'il diminuera d'intensité vers 2040 environ.
- Qu'il est quelque peu paradoxal d'exiger une augmentation de la migration de jeunes migrants extra-européens au moment où une proportion importante de jeunes européens sont au chômage, largement financés par les actifs. En engageant un jeune grec ou un jeune espagnol, par exemple, on diminue la charge du financement des assurances sociales pesant sur les actifs.
- La proposition de la commission européenne passe comme chat sur braise sur le fait que d'autres sources de financement sont possibles, en particulier l'imposition des profits boursiers, la taxation des transactions boursières, une taxe sur les transports maritimes, etc...
- Nous allons très probablement vers une internationalisation des dépenses de transfert. Actuellement déjà, le marché des vieux se développe, en Espagne et au Maroc par exemple. Cette évolution, créatrice d'emplois locaux relève bien sûr de l'échange inégal, au même titre que le tourisme à destination des pays développés, mais limite de fait en partie la migration de personnel soignant et de service.
- Les pays développés ne financent que très partiellement l'existence de ressources naturelles dont profitent en particulier les touristes, amateurs de safaris et autres amateurs (voyeurs ?) de la pauvreté et des espaces « vierges ». Ce sont aux pays développés de financer l'entretien et la préservation de l'ensemble de ces espaces, étant bien entendu que le tourisme de la pauvreté doit être soumis à des règles strictes et fortement taxé en faveur des pays exploités par cette industrie.
- A cette internationalisation pourrait correspondre celle des assurances sociales. On peut imaginer ici des accords internationaux tels que les entreprises délocalisées dans les pays émergents depuis la Suisse consentent des prestations sociales sur place en faveur des employés locaux en plus, bien sûr, de celles qui sont consenties sur le personnel suisse émigré, en contrepartie d'une aide à l'aménagement des conditions-cadres. Cette solution

présente les mêmes avantages que l'immigration mais constitue également un facteur de développement local et peut jouer un rôle d'entraînement dans les pays concernés.

- Il est, enfin, extraordinaire que les conséquences écologiques de la position de la commission européenne ne soient pas discutées. Nous assistons de fait à une forme de métropolisation des pays riches. Peut-on légitimement se plaindre de l'abusif développement de pôles économiques dans la région de Zürich et sur l'arc lémanique lorsque nous constatons que c'est toute l'Europe qui tend à se métropoliser ? Ne serait-il pas plus judicieux de décentraliser les pôles de développement au plan mondial et surtout, bien sûr, dans les pays émergents ? Cette idée pourrait par ailleurs être réalisée dans le cadre des « partenariats migratoires » (p.51), judicieux par ailleurs, mais qui pourraient devenir des partenariats migratoires ET économiques. Voir ici les propositions 116 à 119, positives et qui pourraient être complétées dans le sens que je propose ici.

Je souhaite que les remarques précédentes soient étudiées afin, peut-être, de permettre d'éviter une reprise mécanique d'une commission européenne par ailleurs éloignée de la gauche. Il serait alors utile de créer un nouveau chapitre consacré aux rapports de l'immigration et de la métropolisation de l'Europe.

L'idée (p.50) qu'en favorisant l'immigration régulière on diminuerait l'immigration irrégulière ne repose pas, à ma connaissance, sur des bases empiriques. Il faut bien voir ici le fait que dès l'instant où une restriction de la migration régulière serait adoptée, une migration irrégulière se développerait. Les « événements contraires à la dignité humaine » mentionnés dans la recommandation 113 ne manqueraient alors pas de se reproduire. Ce problème est insoluble, sauf à considérer que les sources réelles de l'immoralité résident dans la politique économique des pays riches et de la Suisse en particulier.

53-58 : Pour une procédure d'asile digne

Les positions exprimées ici sont claires et acceptables. Il conviendrait cependant de mieux insister sur le fait que les législations relatives à l'asile et à l'immigration doivent être clairement dissociées, ce qui n'est pas le cas actuellement.

59-61 : Régularisation des sans papiers

De façon générale, le texte semble pertinent. Quelques remarques, cependant.

Affirmer que, dans le secteur des soins à domicile, les familles ne « peuvent ou ne veulent plus assumer aux tarifs officiels » n'est pas correct. Les tarifs officiels consentis pour l'aide familiale sont de toute manière faméliques et régulièrement attaqués par la droite, dans les régimes AI et des prestations complémentaires en particulier. Par ailleurs une grande partie des familles n'ont tout simplement pas la possibilité matérielle de recourir à des aides, même clandestines. Il faut en outre tenir compte du fait que les descendants des personnes impotentes sont de plus en plus souvent âgées de plus de 70 ans et souffrent elles-mêmes de troubles de santé.

Il faut dès lors souligner le fait que les professions d'aide doivent être mieux valorisées, au plan de la formation en particulier. Un autre aspect du problème mérite d'être étudié. La Suisse, comme beaucoup de pays européens, importe clandestinement ou pas un grand nombre de personnes dont les compétences sont « familianistes », femmes, principalement. Ces compétences sont étroitement liées au rôle traditionnel de la femme. On comprend dès lors que la Suisse bénéficie indirectement de l'inégalité des rôles et de la culture selon les sexes. Le Portugal a longtemps représenté un gisement important de valeurs familiales à importer. L'Afrique en regorge également ainsi que les pays de l'Est et de l'Amérique Latine. Il est possible de lutter contre cette exploitation indirecte de la femme par une politique de formation professionnelle, ouverte aussi bien aux résident-e-

s suisses qu'aux étrangers. Mais il est vrai que cela aurait comme conséquence d'augmenter les coûts de la santé.¹⁴

Affirmer que la régularisation des sans-papiers en Espagne est un exemple à suivre est de mauvais goût si l'on songe à la situation des travailleurs immigrés, marocains en particulier, travaillant dans le secteur de l'agriculture, en Andalousie particulièrement.

Il faudrait, enfin, réfléchir à la possibilité d'accorder, aux conditions mentionnées à l'article 136, un passeport européen.

62-65 : Renforcer la gouvernance mondiale

Cette partie du texte témoigne d'une confiance très exagérée envers les organismes internationaux qui, souvent, n'ont d'autres vertus que de contribuer à la bonne santé des compagnies aériennes et de faciliter les plans de carrière de jeunes cadres dynamiques.

L'option de participer aux activités des organisations internationales est probablement utile mais largement insuffisante. Ici le document est à compléter substantiellement à mon avis.

4 : Prochaines étapes

Il est vrai qu'un plan d'application est absolument requis, du fait en particulier du vague de plusieurs propositions.

Je propose par ailleurs de retirer la phrase qui suit, sans doute consécutive à une crise d'optimisme du rédacteur : *« ...le PS est parvenu à imposer la plus grande réforme du marché du travail depuis un siècle – les mesures d'accompagnement du marché du travail – en soumettant son acceptation de la libre circulation des personnes à la mise en place de ces dispositifs. »*

Conclusion

Le texte qui nous est proposé tend à démontrer que l'immigration est positive, considérant en particulier le vieillissement de la population suisse, mais que le système actuel souffre de déséquilibres fiscaux et d'un manque de mesures intégratrices. Si nombre de propositions figurant dans le texte sont intéressantes, une analyse de la « métropolisation » européenne par rapport aux pays en voie de développement, symétrique de celle qui est constatée concernant l'arc lémanique et la région de Zürich pourrait aboutir non seulement à promouvoir des solutions de planification des localisations économiques au plan helvétique mais également européen et mondial. C'est à mon avis l'enjeu, énorme, posé par les flux migratoires. On mesure l'énormité de cet enjeu si on réalise qu'il ne saurait être relevé sans une remise en cause de l'OMC et de nombre d'organismes internationaux, y compris européens. Mais il convient de dépasser une approche exclusivement fondée sur une forme de narcissisme humanitaire.

¹⁴ Des coûts appelés à augmenter de toutes manières et substantiellement du fait de l'adoption de la tarification DRG et si les système des HMO passait la rampe. Voir l'exemple de l'Allemagne à cet égard.

Guy Krneta, SP Basel West

Das Papier enthält wichtige Einsichten und richtige Ansätze – so viele, dass ich bei der Lektüre leicht den Überblick verliere und die Eckpunkte des Papiers nur schwer zusammenfassen könnte; zumal das Argumentarium etliche Redundanzen aufweist. Eine Verdichtung der Sache auf zehn oder fünfzehn Seiten (*nicht* auf 5 Punkte, wie das der Brief von Andy Tschümperlin vom 16. April 2012 macht!) könnte für das Entstehen einer „*breit abgestützten Basis*“ (S. 63) hilfreich sein.

AUFBAU DES MIGRATIONSPAPIERS

Irritiert bin ich vom Aufbau des Papiers. Die ersten vierzig Seiten sind dem Innenblick verpflichtet, erst auf Seite 42 öffnet sich endlich der Fokus auf den globalen Kontext. Das ist – bei allem Verständnis für den Versuch, die Deutungshoheit über die Widersprüche in unserer Schweizer Gesellschaft zurückzugewinnen – das Pferd am Schwanz aufgezäumt.

VISION UND STRATEGISCHES ZIEL

Eine umgekehrte Vorgehensweise oder wenigstens eine Verbindung der beiden Teile drängt sich auf. Dass „Vision und strategisches Ziel“ unscheinbar auf S. 44 stehen, ist nicht nachvollziehbar: „*Vision und strategisches Ziel ist, dass niemand dem Zwang unterliegt, seine Heimat zu verlassen, aber alle das Recht besitzen, sich auf Grund der freien Wahl und persönlichen Entscheidung in ein anderes Land zu begeben.*“ Gilt dieser Artikel 103, gehört er prominent an den Anfang des Papiers.

INTERKULTURELLE DURCHDRINGUNG DER INSTITUTIONEN

Das Gegenstück dazu ist die bisher nicht wörtlich erhobene Forderung nach einer *interkulturellen Durchdringung unserer Institutionen*. Diese müsste, meine ich, ebenso Vision und strategisches Ziel der SP-Migrationspolitik sein. Allenfalls ist sie auch über Quoten zu forcieren. Die Notwendigkeit ergibt sich aus der Einsicht auf S. 37: „*Rund ein Drittel der Schweizer Bevölkerung hat also einen Migrationshintergrund.*“ Nächste Schritte sollten richtigerweise sein: „*die rasche Einbürgerung von Niedergelassenen unter allfälligem Beibehalt der bisherigen Staatsbürgerschaft*“ (S. 37) sowie das „*Gemeindestimmrecht für Ausländerinnen und Ausländer*“, das ich allerdings vergeblich im Migrationspapier suche, während es Andy Tschümperlin in seinem Brief vom 16. April 2012 als Schwerpunkt der SP-Migrationspolitik an erster Stelle nennt.

FLÜCHTLINGSPOLITIK

Etliche Vorgehensweisen in der Entspannung der sich durch Migration verschärften gesellschaftlichen Konflikte teile ich, insbesondere im Bereich des Lohn- und Arbeitsmarktes. Doch die vorliegenden Ansätze im Bereich der Migrationspolitik scheinen mir inkohärent: „*Es ist falsch, WirtschaftsmigrantInnen aus der Inanspruchnahme des Asylverfahrens einen Missbrauchsvorwurf zu machen*“ lese ich zustimmend auf S. 52 (Artikel 122). In der Tat werden heute etliche Menschen in Asylverfahren geschickt, die aufgrund der sehr engen Interpretation des Schutzgedankens gar keine Aussicht auf Asyl haben. Ein Grund dafür wird auf S. 56 genannt: „*In diesen Bereichen wird deutlich, dass die reale Nachfrage nach Arbeitskräften und die offizielle Zulassungspolitik des Zweikreis-modells auseinanderklaffen.*“ Richtigerweise wird also die Regularisierung von Sans-Papiers gefordert. Warum sich die SP allerdings im ersten Teil so vehement für das Zweikreisemodell einsetzt, das sie am Ende des Papiers als obsolet erklärt („*...Schranke zwischen ja und nein, zwischen ermöglichen und zurückweisen, ja letztlich zwischen gut und böse...*“ S. 63), ist nicht nachvollziehbar: „*Das Zweikreisemodell ist moralisch verwerflich... Es ist auf mittlere und lange Frist auch wirtschafts- und sozialpolitisch nicht nachhaltig*“ (S. 48 Artikel 113). Richtig ist der Ansatz im (noch mal) Artikel 122 (S. 52): „*Zudem muss endlich für das ganze Spektrum der Arbeitssuchen-*

den eine reguläre Einreisemöglichkeit geschaffen werden.“ Darum geht es. Es muss ein neuer Status für Einwanderer geschaffen werden, die so oder so kommen und sich auch von Gewalt und Kriminalisierung nicht *abschrecken* lassen.

ERWEITERUNG DER FLÜCHTLINGSEIGENSCHAFTEN

Eine weitere wichtige Einsicht findet sich auf S. 42: *„Neben der Arbeitsmigration nimmt weltweit die Anzahl Menschen zu, welche sich aufgrund von Naturkatastrophen erzwungenermassen ausserhalb ihres Heimatlandes aufhalten...“* Allzu unscheinbar wird auf S. 43 die Forderung erhoben, die Flüchtlingseigenschaften beispielsweise auch auf Umweltflüchtlinge zu erweitern: *„...muss diese Erweiterung der Fluchtgründe berücksichtigen...“*. Diese Forderung ist zentral und gehört prominent postuliert.

KEINE ZWANGSAUSSCHAFFUNGEN

Unbegreiflich ist im Weiteren Artikel 129 (S. 54): *„Zwangsausschaffungen, (...), dürfen nur als allerletzte Möglichkeit in Betracht kommen. Leider kann nicht ganz darauf verzichtet werden, weil sonst die Glaubwürdigkeit des ganzen Asyl- resp. Wegweisungsprozesses in Frage gestellt würde...“*. Wessen Glaubwürdigkeit steht hier auf dem Spiel? Und vor wem? Hier lügen sich die Verfasser des Papiers ganz unappetitlich in die Tasche. Tatsache ist: Ausschaffungen sind *„letztlich menschenunwürdig“* (S. 54), sie sind aufwändig, teuer und erfolglos. Das gilt auch für die ganze Kriminalisierung von abgewiesenen Asylbewerbern in Form von Prozessen wegen illegalen Aufenthalts, Missachtung der Ausgrenzung etc. sowie Ausschaffungshaft und Beugehaft. Durch diese paar Hundert Präzedenzfälle, die nichts weiter sind als der Blutzoll an die SVP, wird die Schweiz kein bisschen unattraktiver.

HEUCHLERISCHES DUBLINSYSTEM

Ähnliches gilt für die Praxis des Dublinsystems. Wer Flüchtlinge nach Rom ausschafft und nicht prüft, wie weit Italien die verabredeten Standards einhält, handelt heuchlerisch. Diese verlogene Praxis ist von der SP laut und deutlich zu verurteilen.

PRIVATISIERUNGEN

Im Vollzug sind Flüchtlinge immer mehr mit Betreuungsfirmen wie ORS und ABS oder privaten Bewachungsfirmen wie Securitas (Gefangenen-transporte) etc. konfrontiert. Bund, Kantone und Gemeinden geben dafür hohe Beträge aus, während die Transparenz der Firmen gegenüber der Öffentlichkeit zu wünschen übrig lässt. So wie sich die SP in anderen Bereichen des Service Public gegen Privatisierungen wehrt, soll sie das auch in diesem heiklen Bereich tun. Statt mit kommerziell ausgerichteten Servicefirmen sollte vermehrt wieder mit Hilfswerken und Initiativen der Zivilgesellschaft zusammen gearbeitet werden. Der aktive Einbezug der Bevölkerung schafft Akzeptanz und Verständnis.

KEINE BUNDESZENTREN

Bundeszentren wirken den oben beschriebenen Forderungen nach Durchlässigkeit und Transparenz ebenfalls entgegen. Die SP soll sich für kleinere und von der Bevölkerung getragene Asylorte einsetzen. Keine Massentierhaltung im Asylbereich!

BESCHLEUNIGTE VERFAHREN: JA, ABER

Richtigerweise fordert das Migrationspapier in Artikel 124 (S. 53): *„...dass die Verfahrensrechte der Asylsuchenden nicht beschnitten werden und ihnen bereits im erstinstanzlichen Verfahren unentgeltlich ein professioneller Rechtsschutz zusteht.“* Wenn Beschleunigung, nur unter diesen Voraussetzungen.

SCHLUSS

Im Übrigen gilt: *„Migration gab es schon immer und wird es weiter geben. Sie lässt sich nicht verhindern. Ziel kann allein sein, einen konstruktiven Umgang mit ihr zu finden.“* (S. 17)

Hans-Ruedi Roth, SP Küttigen-Rombach

SP Migrationspapier

Als Honorar-Generalkonsul von Finnland in Ghana von 1978 bis 1998 habe ich praktische - Erfahrungen im Migrationswesen machen können. Es scheint mir, dass Finnland und die andern skandinavischen Länder eine restriktivere und konsequentere Politik ausüben, als dies die Schweiz tut, ohne dass dabei die humanitären Aspekte benachteiligt werden. An der oft chaotischen Migrationspolitik unseres Landes trägt unsere Partei, die SP, Mitschuld. Dies wegen eines Teiles unserer Mitgliedschaft, die wohlmeinend aber realitätsfremd ist. In meiner 20-jährigen Tätigkeit als konsularischer Vertreter von Finnland ist mir aufgetragen worden, keine Asylgesuche anzunehmen und/oder an die vorgesetzte Stelleweiterzuleiten. Wohl aber habe ich Anfragen für Weiterbildung -und Studienmöglichkeiten von gut ausgewiesenen jungen Leuten wohlwollend bearbeitet, vielfach mit Erfolg.

Die finnischen Behörden, die vor allem während der blutigen Konflikte in den westafrikanischen Staaten Liberia und Sierra Leone mit vielen Asylgesuchen konfrontiert waren, haben ihre diplomatischen und konsularischen Vertreter laufend konsultiert. Dies vor allem um gefälschte Anträge zu eliminieren. Ein Beispiel: Vom Polizeikommando in der nordfinnischen Stadt Oulu erhielt ich eine Anfrage betreffend einem angeblich liberianischen Flüchtling der um Asyl ersuchte. Als der Gestuchsteller um Angabe einiger wichtigen Institutionen in der Hauptstadt Monrovia gefragt wurde, nannte er das Kore-Bu Spital und die Universität Legon. Diese aber befinden sich in Accra, der Hauptstadt von Ghana. Der angebliche liberianische Flüchtling entpuppte sich als Ghanaier, der einen gefälschten liberianischen Pass vorwies. Solche Fälschungen und Irreführungen von sogenannten "Wirtschaftsflüchtlings" sind häufig.

Nun rate ich aber von einer Kriminalisierung dieser Gattung von Migranten ab. Seit etwas über 50 Jahren hat das Erziehungswesen vor allem in Westafrika gewaltige Fortschritte gemacht. In Ghana z.B. existiert ein Überschuss von qualifizierten Absolventen der verschiedenen Hochschulen und Diplomfachschohlen, etwa solche für das Pflegepersonal. So wenn z.B. eine Hebamme in Ghana den Gegenwert von CHF 800.- im Monat verdient, ist es keine Seltenheit, wenn sie sich für eine besser bezahlte Stelle im Ausland bemüht. Meistens bieten die Staaten im weiter südlich gelegenen Teil Afrikas solche Gelegenheiten, doch auch in den USA, Kanada und in Europa locken viel bessere Einkommen, als dies in Ghana der Fall ist und auch für noch einige Jahre so bleiben wird.

Für die Schweiz sollte es doch möglich sein, qualifizierte Einwanderungskandidat/innen aus sogenannten Drittländern ohne langwierige Verfahren beizustehen und ihnen das Los des entwürdigenden Asylantentums oder den Status eines "Sans-Papiers" zu ersparen. Diese Leute wollen arbeiten und genügend Geld verdienen um ihren Angehörigen in der Heimat beizustehen zu können.

Als Asylant sollte nur jemand gelten, der oder die aus einem Konfliktland stammt, d.h. wo ein blutiger Konflikt Leute in die Flucht treibt oder wo ein tyrannische Regime das Leben ihrer Opponenten bedroht. Nordafrika, vor allem Tunesien gehört nicht mehr dazu. Die hohe Kriminalstatistik der Leute aus Nordafrika ist nicht verwunderlich. Dort gilt ein geübter Taschendieb

wie ein Mitglied einer handwerklichen Gilde und wenn erfolgreich, geniesst er in seinen Kreisen ein gewisses Ansehen. Kein Wunder, dass diese dubiosen Typen die kürzliche Flüchtlingssituation ausgenützt haben, um bei uns an "fette Beute" heranzukommen.

Der Drogenhandel ,gefördert vor allem durch internationale kriminelle Kartelle und ausgeübt durch sogenannte "Carriers" hauptsächlich von Nigerianern, aber auch von andren Westafrikanern, ist nicht auf die Schweiz begrenzt. In Ghana werden solche Typen ohne grosses Prozedere einge-

sperrt und falls Ausländer, nach Verbüßung der Strafe ohne Berufungsmöglichkeit aus dem Land gewiesen.

Zum Unterbringungsproblem von angenommenen und abgewiesenen Asylanten, einschliesslich "Sans-Papiers", kann ich bloss meine etwas sachunkundige Meinung äussern. Dieses Problem, mehr als legale Aspekte, beunruhigen unsere Bevölkerung, vor allem in der ländlichen Gegend. Das hat weniger mit Fremdenfeindlichkeit und Rassismus zu tun, als mit einer weitverbreiteten Verunsicherung und Angst vor etwas Fremden. Während einzelne Asylantenfamilien mit guten Aussichten auf Niederlassungsbewilligung ohne grosse Probleme in unseren ländlichen Gemeinden untergebracht werden können, sind Gruppen von meist jüngeren Männer ohne Arbeitsgelegenheit ein Stein des Anstosses und dann ist Stunk vorprogrammiert.

Ich meine, dass mit einem reduzierten Truppenbestand der Schweizerarmee einige wenige, in der Mitte von Bevölkerungszentren gelegene Kasernen für die Unterbringung vom Asylsuchenden freigegeben werden könnten. Als Beispiele nenne ich Zürich und ja, vielleicht auch Aarau. Als ehemaliger Infanterist bezweifle ich die heutige Zweckmässigkeit dieser in Stadtzentren gelegenen Kasernen. Durch eine Konzentrierung von Asylgesuchstellern dürfte der bürokratische Prozess beschleunigt und verbilligt werden. Ein Kasernenareal wäre auch geeignet, die verschiedenen

Kategorien separat unterzubringen, d.h. die anständigen Bewerber von den anti-sozial oder kriminell veranlagten Leuten zu trennen. Eine Kaserne wäre auch für die Ausschaffungshaft geeignet. Mehr noch, und das scheint mir sehr wichtig, - es sollte dort möglich sein, Bewerbern Ausbildungsmöglichkeiten und Arbeiten im Sozialbereich anzubieten. Die gegenwärtige Verordnung, dass Asylbewerber keine bezahlte Arbeit ausüben dürfen, ist meiner Auffassung nach ein wichtiger Grund warum relativ viele, vor allem männliche Bewerber, delinquent werden.

Anne-Marie Rey, ehem. SP-Grossrätin Kanton Bern, Zollikofen

Stellungnahme und Antrag zum Migrationspapier

1) Ich bin sehr froh, dass die SP die Migrationsproblematik aufgreift und sich intensiv damit auseinander gesetzt hat.

Allzu lange hat sich die SP um eine gründliche Auseinandersetzung mit der Migrationsfrage gedrückt und die Augen vor den damit zusammenhängenden Problemen geschlossen.

2) Das beste am ganzen Papier ist die Überschrift von Punkt I A: "Die Grenzen des Wachstums sind überschritten".

Die Analyse im Kapitel I „Risiken und Probleme der aktuellen Einwanderung“ ist weitgehend richtig, aber nicht vollständig.

Die Bevölkerung der Schweiz ist in den letzten 40 Jahren um fast 2 Millionen Menschen, d.h. um 33% angewachsen! Schon 1970 galt die Schweiz mit 6 Mio Einwohnern, gemessen an den vorhandenen Lebensgrundlagen, als überbevölkert. Dieses Bevölkerungswachstum ist seit den 1980er Jahren vorwiegend auf Einwanderungsüberschuss zurückzuführen. Entgegen den Erwartungen ist der Einwanderungsüberschuss aus Europa nach Einführung der Personenfreizügigkeit massiv angestiegen.

Es ist befremdlich, wenn es dann im Papier heisst, ein Kanton, der einen unterdurchschnittlichen, aber immer noch einen Einwanderungsüberschuss von 0,6 bzw. 0,8% verzeichnet, leide unter Wachstumsschwäche!

Wenn die Grenzen des Wachstums überschritten sind, gibt es kein „wünschbares Wachstum“ mehr, sondern dann wäre eine Gesundschumpfung eigentlich angezeigt. Ich verstehe nicht, weshalb die Vorstellung einer langfristig und allmählich rückläufigen Wohnbevölkerung immer als Schreckgespenst dargestellt wird.

Richtig: Der Wertschöpfungszuwachs wird in der Schweiz seit 1990 zu einem grossen Teil durch die Bevölkerungszunahme aufgefressen. Seit der vollen Einführung der Personenfreizügigkeit im Jahr 2007 hat sich das BIP **pro Kopf** bis 2010 gar um **minus** 0.28% pro Jahr verändert.

Nicht nur das, alle Bemühungen zum Umweltschutz werden durch das Bevölkerungswachstum zunichte gemacht: Verkehrsflut, Zersiedelung, Energieverbrauch etc. nehmen zu statt ab. Der „ökologische Fussabdruck“ der Schweiz ist vierfach zu hoch. Unseren Ressourcenverbrauch auf ein Viertel des heutigen zu senken geht nicht, wenn die Bevölkerung weiter wächst. Die Umweltproblematik wird im Papier nicht angesprochen, das ist ein schwerwiegendes Manko.

Vereinfacht ausgedrückt: Umweltbelastung = Bevölkerungsdichte x Konsum pro Kopf.

Ja: **die Grenzen des Wachstums sind ÜBERSCHRITTEN.**

Grund für die neue hohe Einwanderung, schreibt die SP, ist eine auf Einwanderung ausgerichtete Wirtschafts- und Tiefsteuerpolitik. Es wird eine Wirtschaftspolitik gefordert, die „nicht primär auf die Schaffung neuer Arbeitsplätze zielt, sondern auf einen möglichst hohen Beschäftigungsgrad“. Das ist wohl richtig.

Ein zusätzlicher Sogfaktor ist sicher das Lohngefälle gegenüber den andern Ländern. Solange wir ein derartiges Wohlstandsgefälle haben, innerhalb Europas und weltweit, wird ein Einwanderungsdruck bestehen. Erst wenn Verteilungsgerechtigkeit herrscht, wird der Einwanderungsog aufhören.

3) Nutzen der Einwanderung? Widersprüche und falsche Argumente.

Im Kapitel II „Chancen und Nutzen der Einwanderung“ widerspricht die SP dem in Kapitel I gesagten: Einwanderung schafft Arbeitsplätze, jeder Eingewanderte kurbelt mit seinem Konsum das Wachstum weiter an, löst einen Infrastrukturbedarf aus. Das ist kein Nutzen, sondern ein Schaden.

„Die Bevölkerungszahl erhalten“ – das kann kein Ziel sein, im Gegenteil, ein allmählicher Bevölkerungsrückgang wäre aus den genannten Gründen erstrebenswert. Wenn die Schweizer Bevölke-

rung in den letzten 40 Jahren um 18% gesunken, anstatt um 33% gewachsen wäre – was sollte daran schlimm sein? Dann wären wir jetzt etwa 5 Millionen, so wie 1955.

Ein falsches Argument: Einwanderung zur Sicherung der Sozialwerke. Die zugewanderten Beitragszahlenden werden später – innert 20-40 Jahren – zu RentenbezügerInnen. Zur Sicherung ihrer Renten wird es noch mehr Einwanderung brauchen, und das ohne Ende... Die Finanzierungsprobleme der AHV für eine alternde Bevölkerung lassen sich durch Einwanderung nicht lösen, diese führt vielmehr zu dauerndem Bevölkerungswachstum. Andere Lösungen werden leichter fallen, wenn die Generation der Babyboomer und des Einwanderungsbooms der 60er Jahre dereinst ins „Sterbealter“ aufrückt.

4) Alle vorgeschlagenen flankierenden Massnahmen sind zu unterstützen und voran zu treiben.

Es ist allerdings zweifelhaft, ob sie genügen werden, um das Wirtschafts- und Bevölkerungswachstum im notwendigen Ausmass zu bremsen, bzw. die Einwanderung auf ein „angemessenes“ Niveau zu senken, solange das Wohlstandsgefälle zu anderen Ländern besteht – ganz abgesehen von den Schwierigkeiten, diese Massnahmen auch durchzusetzen.

5) Mein Antrag lautet daher: Die SP Schweiz soll die ECOPOP-Initiative "Stopp der Überbevölkerung - zur Sicherung der natürlichen Lebensgrundlagen" unterstützen.

Diese Initiative ist – im Gegensatz zu den SVP-Vorstössen – nicht gegen Ausländer gerichtet, sondern es geht um die Wanderungsbilanz, unabhängig von der Nationalität. Es gibt darin keinen Fremdenfeindlichkeits-Mief.

Die Initiative äussert sich nicht dazu, wie das Ziel eines Bevölkerungswachstums durch Einwanderung von jährlich maximal 0,2% erreicht werden soll. Falls die von der SP vorgeschlagenen Massnahmen tatsächlich greifen, könnte es sogar sein, dass sie genügen, um das von der Initiative gesteckte Ziel zu erreichen. Andernfalls müssten Kontingentierungen mit der EU ausgehandelt oder es müssten neue Möglichkeiten gesucht werden, die Zahl der Arbeitsplätze zu beschränken.

Würde die Zuwanderung auf netto 0,2% pro Jahr limitiert, so könnten aufgrund der hohen Auswanderung (in den letzten Jahren jeweils über 80'000) immer noch genügend benötigte Fachkräfte einwandern und es bliebe genügend Spielraum für Familiennachzug oder Ausbildung, sowie humanitäre Bedürfnisse.

Die Initiative beinhaltet eine wichtige zusätzliche Forderung: Mindestens 10% der Entwicklungshilfe sollen für Massnahmen zur Förderung der Familienplanung eingesetzt werden. Etwas was von der Schweiz bisher vernachlässigt wurde. Wenn man weiss, dass bereits 1968 das Recht auf Familienplanung von der UNO zum grundlegenden Menschenrecht erklärt wurde, dass aber immer noch um die 200 Millionen Paare ungenügenden Zugang zu Familienplanung haben, dass in Entwicklungsländern jährlich etwa 75 Mio Frauen ungewollt schwanger werden, 20 Mio illegale und unsichere Abtreibungen stattfinden und laut WHO 47'000 Frauen dabei sterben, weitere 100'000nde dauernde Gesundheitsschäden davontragen... dann muss die Dringlichkeit dieses Anliegens einleuchten.

Heinz Wyssling, SP Zürich 4

Antrag: Neue Ziffer 128.1, S. 54, einfügen wie folgt:

Unter Berücksichtigung das die Migrationsbewegungen aus ökonomischen Gründen und beeinflusst durch politische Transitionen in Zukunft nicht ab sondern zunehmen werden, ist zu diskutieren, ob die heutige Asylpolitik mit dem Fokus auf „echte Flüchtlinge“ in der Lage ist mit angemessenen Massnahmen zu reagieren.

- Viele Menschen die aus arabischen und afrikanischen Staaten nach Europa kommen haben oft keine bzw. eine rudimentäre oder eine Ausbildung die sie in ihren Heimatländern nicht nutzen können um sich eine nachhaltige Existenz zu sichern. Deshalb streben sie nach den vermeintlichen Honigtöpfen in Europa.

- Es stellt sich deshalb die Frage, ob es nicht sinnvoller wäre diesen jungen Männern, anstelle des nicht zielführenden Asylverfahrens die Möglichkeit zu geben, innerhalb des Zeitrahmens, dass zur administrativen Abklärung benötigt wird, eine handwerkliche Ausbildung zu machen, die sie befähigt in ihrem Heimatland eine Existenz als Kleinunternehmer aufzubauen. Als Beispiel dazu möchte ich die Massnahmen aufführen, die man bei den Kosovo-Flüchtlingen gemacht hat. Diese bekamen während ihres Aufenthalts in der Schweiz die Möglichkeit, in Zusammenarbeit mit dem einheimischen Gewerbe Kurzausbildungen im Hausbau und –technik (Mauern, Elektrik, Sanitär) zu machen. Mit dieser Form von Rückkehrhilfe waren Sie motivierter zurück zu gehen weil sie ihr handwerkliches Können unmittelbar und nutzbringend anwenden konnten.

- Mit dieser Form von „wirtschaftlicher Rückkehrhilfe“ könnte nicht nur der aufwändige administrative und wenig effektive Asylapparat abgebaut und die freiwerdenden Gelder für diese entwicklungspolitische Rückkehrhilfe eingesetzt werden, die auch nachhaltiger wäre als entwicklungspolitische Projekte, die oft nicht den Erfolg zeigen, der jeweils erwartet wird.

- Weil es in den Ländern die Wirtschaftsflüchtlinge generieren an Investitionen fehlt, aufgrund instabiler und korrupter Verhältnisse, entstehen heute und wohl auch in Zukunft zuwenig Arbeitsplätze. Eine Rückkehr-Motivation und –Hilfe die beim Individuum ansetzt, in Form von praktikablen Kurzausbildungen, könnte deshalb ein Beitrag leisten um das Problem der Wirtschaftsflüchtlinge zu entschärfen.

Begründung

Probleme und Konfliktfelder im Asylvollzug

Fakten und Thesen zur globalen Situation:

80% der Asylsuchenden sind Wirtschaftsflüchtlinge, nur 20% sind an Leib und Leben bedroht. Das heisst, dass 80% wieder ausgeschafft werden müssten. Die Quote kann nicht erreicht werden, über 50% kehren nicht in ihre Heimat zurück sondern bleiben hier, in der Schweiz bzw. Europa.

26'000 Flüchtlinge aus Nordafrika sind in den letzten 3 Monaten auf der italienischen Insel Lampedusa gestrandet. Die meisten davon sind Tunesier, die wegen der desolaten wirtschaftlichen Situation (fehlende Investitionen, Streiks) und der noch instabilen politischen Situation (eine Uebergangsregierung mit zum Teil noch alten Kader des Ben Ali Regimes) das Land verlassen. Die Kontrolle an der tunesischen Grenze ist inexistent.

Die Revolution und Transition in den nordafrikanischen Staaten ist zwar aus menschenrechtlicher Sicht zu begrüessen, evoziert aber für die nächsten Monate (Jahre?), eine instabile Situation mit unsicherem Ausgang. Machtkämpfe und Interessenskonflikte werden zunehmen was wiederum die wirtschaftliche Situation beeinträchtigt und Investitionen verhindert.

Demokratie lässt sich nicht über Nacht einführen und umsetzen. Der Prozess bis sich das demokratische Verständnis und eine Streitkultur mit Worten und nicht Waffen kulturell in den einzelnen Gesellschaften und Ethnien verankert hat, wird Jahre dauern. Ob sich die Nationen zu entgegenkommenden, dem Westen freundlich gesinnten Versionen europäischer Demokratien entwickeln werden wissen wir nicht. Auch andere Wahrscheinlichkeiten sind möglich.

Die Entwicklung diverser afrikanischer Staaten nach der Kolonialisierung, als mit viel gutem Willen und Enthusiasmus der demokratische Weg Richtung Parlamentarismus beschritten wurde, ist zwiespältig und enttäuschend. Machtkämpfe, Korruption und wirtschaftliche Stagnation sind die Folge. Nur zwei Staaten haben es bisher geschafft, ein demokratisches System zu etablieren: Kenia und Südafrika.

Es besteht durchaus auch eine Gefahr, dass Islamisten im Windschatten der Aufstände versuchen den arabischen Frühling für sich zu nutzen.

Das wirtschaftliche Gefälle zwischen Europa und insbesondere Afrika hat sich nicht verbessert, im Gegenteil, das Gefälle ist noch grösser geworden.

Der Menschenhandel wie Prostitution und Migrationstourismus läuft zum Teil über die gleichen Kanäle und Organisationen die auch vom illegalen Waffen- und Drogenhandel leben. Und das ist ein Milliardenbusiness (Das Business mit illegalen Drogen ist mit über 8% des Welthandels grösser als der gesamte globale Markt für Autos und Textilien 1)

1 M. Bröckers, Die Drogen Lüge. Frankfurt 2010

Fakten zur Asylpolitik Schweiz:

Kommt ein Asylsuchender in die Schweiz und stellt ein Gesuch, so dauert es durchschnittlich 1400 Tage, bis er einen definitiven Entscheid hat. Das sind 3 Jahre und 10 Monate, in denen er zahlreiche Gesuche und Beschwerden einreichen kann.

Von der Einreichung des Gesuchs bis zur Anhörung der Asylgründe kann es bis zu 4 Monaten dauern. Danach können weitere 5 Monate vergehen, bis der erstinstanzliche Entscheid gefällt ist. Gründe dafür sind die komplizierte und aufwändige Organisation der Anhörungen. Ein ablehnender Entscheid kann beim Bundesverwaltungsgericht angefochten werden, was wiederum über 500 Tage andauern kann.

Fast ¼ aller Beschwerdefälle dauern bis zu 3 Jahre und länger. Bei einem Wegweisungsentscheid stehen dem Betroffenen weitere Möglichkeiten offen: Einreichung eines Widererwägungsgesuches beim BFM oder ein Revisionsgesuch an das Bundesverwaltungsgericht. Hier dauert die Bearbeitung der Gesuche zwischen 100 bis 600 Tage. Sind sämtliche Rekurse abgewiesen, kann das Verfahren nochmals neu gestartet werden mit einem Mehrfachgesuch und einem kurzen Verlassen des Landes. Seit 2008 sind solche Mehrfachgesuche auf 2046 im Jahr 2010 Dossier angestiegen.

Das BFM selbst bilanziert, dass den Asylsuchenden zahlreiche Möglichkeiten zur Verfügung um den Aufenthalt zu verlängern.

Bei einer definitiven Ausweisung müssen zuerst die Reisepapiere beschafft werden. Dies kann nochmals bis zu 165 Tage dauern und in gegen 50% der Fälle können diese nicht organisiert werden. Insbesondere bei den Staaten: Nigeria, Kongo, Algerien, Äthiopien und Angola gibt es Probleme.

Am einfachsten umgeht man aber einer Wegweisung indem man untertaucht. Die NZZ am Sonntag berichtet, sind rund 40% der Asylsuchenden, die 2002 ein Gesuch gestellt haben, verschwunden, dies entspricht rund 9000 Personen. Rund 1/3 aller Rückschaffungsflüge muss annulliert werden, weil die Person untergetaucht ist.

2009 konnten 55% der Betroffenen im Rahmen des Dublin-Vertrages ins Erst-Land überstellt werden. Wenn die Ueberstellungsfrist abgelaufen ist, müssen sie wieder ins nationale Asylsystem aufgenommen werden.

Fazit:

Der Strom der Wirtschaftsflüchtlinge wird nicht kleiner sondern tendenziell grösser werden. Das heisst die Asylpolitik kann die Migrationsbewegungen und -ströme nicht verhindern. Sie kann und muss jedoch eine Schadensbegrenzung vornehmen.

Antrag:

Kurzfristige Massnahmen:

- Ausstieg aus dem Schengenvertrag und zurück zu nationalstaatlichen Grenzen ist keine Lösung.
- Italien könnte mehr als bisher Hilfe angeboten werden, z.B. in Form von personellen Ressourcen bei der Behandlung von Asylanträgen vor Ort. Die personelle Unterstützung vor Ort zur schnelleren Behandlung kostet die Schweiz weniger als die Einrichtung und Führung von Asylzentren.
- Der Bund erweitert die Empfangsstellen und beschleunigt die Verfahren. Dazu braucht es auch mehr Ressourcen. Entscheide sollten wenn immer möglich in den Empfangsstellen gefällt werden, damit keine Verteilung auf die Kantone erfolgt. Die Verteilung auf die Kantone sollte nur bei an Leib und Leben bedrohten Personen (wirkliche Flüchtlinge) umgesetzt werden. Im Tages Anzeiger vom 9.05.11 schlägt der Bund selbst diese Variante (Option 1 im unveröffentlichten Bericht) vor. Sobald die Personen auf die Kantone verteilt werden, erfolgt eine schleichende Integration, was die Motivation zur Ausreise reduziert.

Langfristige Massnahmen / Vision:

- Unter Berücksichtigung das die Migrationsbewegungen aus ökonomischen Gründen und beeinflusst durch politische Transitionen in Zukunft nicht ab sondern zunehmen werden, ist zu diskutieren, ob die heutige Asylpolitik mit dem Fokus auf „echte Flüchtlinge“ in der Lage ist mit angemessenen Massnahmen zu reagieren.
- Viele Menschen die aus arabischen und afrikanischen Staaten nach Europa kommen haben oft keine bzw. eine rudimentäre oder eine Ausbildung die sie in ihren Heimatländern nicht nutzen können um sich eine nachhaltige Existenz zu sichern. Deshalb streben sie nach den vermeintlichen Honigtöpfen in Europa.
- Es stellt sich deshalb die Frage, ob es nicht sinnvoller wäre diesen jungen Männern, anstelle des nicht zielführenden Asylverfahrens die Möglichkeit zu geben, innerhalb des Zeitrahmens, dass zur administrativen Abklärung benötigt wird, eine handwerkliche Ausbildung zu machen, die sie befähigt in ihrem Heimatland eine Existenz als Kleinunternehmer aufzubauen. Als Beispiel dazu möchte ich die Massnahmen aufführen, die man bei den Kosovo-Flüchtlingen gemacht hat. Diese bekamen während ihres Aufenthalts in der Schweiz die Möglichkeit, in Zusammenarbeit mit dem einheimischen Gewerbe Kurzausbildungen im Hausbau und –technik (Mauern, Elektrik, Sanitär) zu machen. Mit dieser Form von Rückkehrhilfe waren Sie motivierter zurück zu gehen weil sie ihr handwerkliches Können unmittelbar und nutzbringend anwenden konnten.
- Mit dieser Form von „wirtschaftlicher Rückkehrhilfe“ könnte nicht nur der aufwändige administrative und wenig effektive Asylapparat abgebaut und die freiwerdenden Gelder für diese entwicklungspolitische Rückkehrhilfe eingesetzt werden, die auch nachhaltiger wäre als entwicklungspolitische Projekte, die oft nicht den Erfolg zeigen, der jeweils erwartet wird.
- Weil es in den Ländern die Wirtschaftsflüchtlinge generieren an Investitionen fehlt, aufgrund instabiler und korrupter Verhältnisse, entstehen heute und wohl auch in Zukunft zu-wenig Arbeitsplätze. Eine Rückkehr-Motivation und –Hilfe die beim Individuum ansetzt, in Form von praktikablen Kurzausbildungen, könnte deshalb ein Beitrag leisten um das Problem der Wirtschaftsflüchtlinge zu entschärfen.

Bernadette Catillaz- Kaufmann, Vorstandsmitglied der SP-Sense

Windhalta 8, 1712 **Tafers**

Ansprechperson für die SP-Tafers

Positionspapier Migrationspolitik

Ich habe mittels E-Mail interessierte SP-Mitglieder in unserem Bezirk und in der Gemeinde eingeladen ihre Meinung kund zu tun.

Interessiert gezeigt hat sich für den Augenblick nur die SP des Kantons Freiburg, welche mich für einen Austausch eingeladen hatte.

An diesem Treffen konnte ich erfahren, was so die Meinung der SP-Kollegen ist. Xavier Geinoz hat die Sitzung geleitet, auf eine gute ruhige Art, was ich sehr geschätzt habe.

Meine Meinung hat den Schlussfolgerungen der SP FR entsprochen.

Das Wichtigste in Kürze:

- Welches Ziel strebt die SP mit diesem Positionspapier an? Die Zielsetzung im Papier kommunizieren und festhalten.
- Massnahmeplan erstellen. Diesen auf 10-12 Punkte beschränken.
- Die Strategie mitteilen, wie dieses Ziel erreicht werden soll
- Regionale Situationen und Begebenheiten berücksichtigen und entsprechend regional handeln.

Christian Durisch, Mitglied Vorstand SP Ostermundigen

In Absprache mit der Sektionsleitung der SP Ostermundigen möchte ich gerne zwei kurze Kommentare zum Migrationspapier an euch weiterleiten. Ich würde mich sehr freuen, wenn mein Input trotz der nicht eingehaltenen deadline berücksichtigt würde.

- 1) Das Papier schlägt eine Fachkräfte-Bildungsoffensive vor. Dabei sollen in der Schweiz die spezialisierte Ausbildung an Qualität gewinnen um international mithalten zu können. Das ist sicherlich ein guter Ansatz. Allerdings greift er auch etwas zu kurz bzw. ist der heutigen stark mobilen Lebensweise junger Spitzenfachkräfte nicht ganz angemessen. Ausländische Fachkräfte haben in der Schweiz u. a. deshalb mehr Chancen, weil sie einen interessanteren Lebenslauf ausweisen können (mit 1-3 Ausbildungen im Ausland), was im Papier selber implizit konstatiert wird. Dass solche Profile von Unternehmen bevorzugt werden, ist nachvollziehbar, solange die inländische Konkurrenz hauptsächlich die Studienorte Zürich, Basel, Bern, St. Gallen und/oder Genf auszuweisen hat. Der Umstand, dass sich CH Fachkräfte grossteils in der Schweiz und nicht im Ausland ausbilden lassen, hat u. a. finanzielle Gründe. Nationale und kantonale Behörden bieten zu wenig Stipendien für zusätzliche Ausbildungen (auf Master oder PhD Stufe) an renommierten Ausbildungsstätten im Ausland an. Darum meine ich: Die SP sollte dafür einstehen, dass für junge angehende spezialisierte Fachkräfte massiv mehr Möglichkeiten existieren, sich im Ausland ausbilden zu lassen. Ein verstärktes Angebot an Stipendien kann dies bewirken (Die hier vorgeschlagene Lösung ist kurz- und mittelfristig angelegt und komplementär. Die im Papier vorgeschlagene Lösung ist ehre langfristiger Natur. Beide sollten verfolgt werden, u. a. auch daher, weil die erste auch Einfluss auf den Erfolg der zweiten Lösung haben wird.

- 2) Die SP fordert mehr demokratisches Mitspracherecht für unsere Freunde aus dem Ausland, die in der Schweiz leben und arbeiten. Dies soll auch so sein! Im Papier wird der Weg einer schnelleren Einbürgerung mit der Möglichkeit, andere Staatsangehörigkeiten beibehalten zu können, vorgeschlagen. Dies ist sicherlich zu begrüßen. Allerdings findet bei dem Vorschlag, wie er bisher formuliert wurde, eine wichtige Variable kaum Erwähnung. Über die Möglichkeit multippler Staatsangehörigkeit entscheidet nicht nur die Schweiz, sondern vor allem eben auch die anderen Länder. Deutschland hatte zum Beispiel bis vor ein paar wenigen Jahren keine doppelte Staatsbürgerschaft zugelassen. Meines Erachtens braucht es auch hier eine Zweischiene-Strategie, bzw. eine andere soll geprüft werden: Angepeilt werden muss die Ausweitung des Ausländerstimmrechts. Als wichtig empfinde ich im Zusammenhang mit diesem Themenpunkt des Weiteren auch, dass im Papier bewusst darauf hingewiesen wird, dass die Schweiz nicht nur einen hohen Anteil von Ausländer hat, sondern einen ebenso eindrucklichen Anteil an SchweizerInnen besitzt, die Wurzeln im Ausland haben (einer oder beide Elternteile - wobei einer oder beide ebenso bereits im Besitz eines Schweizerpasses sein können).

Christian (Durisch Acosta), Mitglied Vorstand und Wahlausschuss SP Ostermundigen (BE)